



Les discours

n°2, diffusé le mercredi 20 novembre 2013

JOURNEE du Mardi 19 novembre

DEBAT : 36 769 MAIRES, CHANCE OU FAIBLESSE POUR LA REPUBLIQUE ?

- Intervention de Monsieur Jean-Pierre BEL, président du Sénat 2
- Intervention de Monsieur Jacques ATTALI, président de PLANet Finances 4

ASSEMBLEES GENERALES STATUTAIRE ET EXTRAORDINAIRE

- Présentation du rapport financier par Monsieur Jean LAUNAY, trésorier général de l'AMF 6
- Présentation du rapport d'activité par Monsieur André ROSSINOT, secrétaire général de l'AMF 8
- Présentation par Monsieur Jacques PÉLISSARD du projet de modification des statuts de l'AMF 10

SYNTHESE DES TRAVAUX DE LA REUNION DES ELUS D'OUTRE-MER

- Synthèse de la journée Outre-mer, par Monsieur Maurice BONTE, président de l'Association départementale des maires de Martinique.... 12

DEBAT D'ORIENTATION GENERALE

- Allocution de Monsieur André LAIGNEL, premier vice-président délégué de l'Association des maires de France 13

SEANCE SOLENNELLE D'OUVERTURE

- Allocution de Monsieur Bertrand DELANOË, maire de Paris 16
- Allocution de Monsieur Jacques PÉLISSARD, président de l'Association des maires de France 17
- Allocution de Monsieur Jean-Marc AYRAULT, Premier ministre 21

Intervention de Monsieur Jean-Pierre BEL, président du Sénat

**Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les maires,
Mesdames et Messieurs les élus,**

Je veux remercier l'AMF et son président de me permettre de m'exprimer devant vous ce matin. Je suis très heureux de le faire en ouvrant ce 96^{ème} congrès.

Le Congrès des maires est un moment de débat indispensable, attendu et qui participe à la vitalité de la démocratie locale.

Moment d'échanges, il permet aux maires de mieux appréhender les évolutions et d'identifier les repères qui leur sont nécessaires.

Moment de rencontres, d'expression, d'interpellation, il concourt aussi à la construction de cette identité si caractéristique de l'élu municipal.

Cette identité est la mienne : maire pendant 12 ans d'un village de 80 habitants en zone de montagne, puis maire d'une commune plus importante, en proie aux difficultés des restructurations industrielles.

De tous les mandats que l'on peut exercer au cours d'une vie politique, celui de maire est, par sa proximité avec les citoyens, sans doute le plus attachant.

Dans ce premier mandat local, on apprend ce que signifie le dévouement à l'intérêt général. On mesure toute la richesse des relations humaines. L'engagement s'y nourrit et s'y renforce.

« Protéger, rassembler, construire ». Les trois mots que l'AMF a choisi de mettre en exergue de ce congrès montrent combien votre mission est vaste et combien elle touche aux bases de la vie de notre société, à la question du lien social et de la solidarité territoriale.

Les années de crise sont durement ressenties par les familles et les territoires. Les fermetures d'entreprises, le chômage, la peur de l'avenir pour ses enfants et pour soi-même, créent dans beaucoup de familles, dans certaines régions, au sein de nombreuses villes, des fractures profondes.

Cette question du lien social et de la cohésion de notre pays est au cœur de votre mission, au cœur de notre responsabilité d'élu. Elle lui donne toute sa force, toute sa noblesse, mais aussi toute sa complexité.

Comment réduire la fracture territoriale ? Comment éviter le décrochage économique, technologique, culturel de certains territoires urbains, péri urbains ou ruraux, de certaines populations ? Comment faire vivre la cité en harmonie ? Comment redonner espoir aux jeunes, leur permettre de s'insérer dans la société ?

Vous vous êtes engagés avec détermination et énergie au service de l'emploi des jeunes.

Tendre la main à des jeunes non qualifiés, issus en particulier des quartiers relevant de la politique de la ville ou des zones de revitalisation rurale, les former à un métier, leur donner une chance : peut-on rester insensible face à cette responsabilité ? Peut-on rester sceptique sur la nécessité de se mobiliser pour la réussite de ce projet ?

Il y a des mots que je refuse comme vous : le renoncement, la résignation. Parce que vous êtes tous les jours confrontés à ces difficultés, vous savez que ces efforts ne sont pas vains.

Ces interrogations sont devenues des préoccupations, voire des angoisses qui étreignent toutes les régions et appellent de la part des institutions et de celles et ceux qui sont en responsabilité, une action rapide, innovante, déterminée.

Partenaire des territoires, particulièrement attentif aux plus fragiles d'entre eux, le Sénat s'efforce constamment d'en être le relais actif et le soutien.

Ainsi, au cours des derniers mois, à l'occasion de l'examen de plusieurs textes législatifs, le Sénat a eu à cœur de bâtir de nouveaux équilibres sur les questions touchant aux compétences et à l'organisation des collectivités.

Il l'a fait non par nostalgie ou conservatisme, non par volonté de figer l'organisation des collectivités, leur rôle, leur taille, leurs relations dans un monde qui évolue aussi vite.

Il l'a fait avec la conviction qu'il ne faut pas céder aux solutions de facilité qui verraient dans la suppression de tel ou tel échelon de collectivité, la réponse à tous nos maux.

Il l'a fait avec détermination, pour accompagner les élus de terrain dans ce mouvement car si des évolutions de notre organisation et de nos pratiques sont nécessaires, elles ne doivent pas être conduites dans la précipitation.

S'agissant de l'élaboration du plan local d'urbanisme, le Sénat a fait évoluer le projet de loi voté par l'Assemblée pour que la responsabilité et la volonté des communes soient respectées, que la pédagogie l'emporte sur les choix autoritaires.

Certes, il faut favoriser une réflexion globale sur l'aménagement de l'espace.

Certes, il est important de renforcer l'intercommunalité.

Mais cela ne doit pas se faire contre les communes. N'oublions pas que l'intercommunalité qui réussit est l'intercommunalité choisie, construite dans le dialogue et sur la base d'objectifs partagés.

L'aménagement de l'espace est un élément fondamental de votre responsabilité de maire. Il est au cœur de votre identité et de votre relation avec les habitants. Il faut également prendre en compte la situation spécifique des territoires ruraux.

Avec le soutien du gouvernement, le Sénat a eu à cœur, dans la discussion du projet de loi ALUR, d'introduire les souplesses nécessaires pour trouver le bon équilibre.

A ainsi été adoptée une proposition alternative qui prévoit qu'une minorité de blocage d'un quart des communes représentant au moins 10 % de la population peut s'opposer au transfert aux intercommunalités de la compétence urbanisme.

Nous serons attentifs à ce que l'Assemblée nationale, lorsqu'elle examinera à nouveau le texte en 2^{ème} lecture, s'inscrive dans cette logique et préserve les équilibres définis par le Sénat.

Le Sénat a également marqué de son empreinte le premier projet de loi relatif à la décentralisation, qu'il a adopté en 2^{ème} lecture en octobre dernier.

Le Sénat a profondément fait évoluer le texte initial pour réaffirmer le rôle essentiel des maires et renforcer la coopération entre les collectivités. Aux dispositifs trop contraignants, qui conduisent à des blocages, il a préféré l'incitation au dialogue et la confiance à l'égard des élus locaux.

S'agissant des métropoles, je connais les craintes qu'inspirent ces nouvelles structures, notamment à Paris et Marseille. Mais il est urgent de doter Paris, Marseille et Lyon d'un statut à la hauteur des défis que ces villes rencontrent en matière d'attractivité à l'échelle européenne, de développement économique et de logement.

Pour préserver le rôle des maires au sein de ces nouveaux ensembles, le Sénat a rétabli la désignation des conseillers métropolitains par les conseils municipaux. Il a également construit un équilibre entre une métropole chargée de la préparation de l'avenir et des projets structurants, et l'action de proximité qu'il a confiée à des conseils de territoires regroupant les communes.

Avec ce texte, un premier pas a été franchi pour faire évoluer l'organisation de l'État et des collectivités territoriales.

Incontestablement, il nous faudra réfléchir à de nouveaux leviers pour aller plus loin.

Plus loin pour accélérer l'action publique, plus loin pour développer les initiatives, plus loin pour mieux concilier dynamisme économique et aménagement du territoire.

Deux autres projets de loi relatifs aux collectivités territoriales viendront bientôt en débat et je souhaite qu'ils répondent en particulier aux attentes des territoires les plus fragiles.

Après plusieurs années de crise, la fracture territoriale est plus que jamais une réalité. Une attention toute particulière doit être portée aux territoires ruraux et péri-urbains. Loin d'être les laissés-pour-compte de la concentration urbaine, ils doivent voir leurs spécificités reconnues et mises en valeur. Ils sont porteurs de savoir-faire et de ressources qui ne sauraient être laissés en jachère, alors que nous avons besoin de tous les leviers de redressement pour notre pays.

Connectées au réseau des villes du monde, les grandes métropoles sont une chance pour la France. Mais prétendre faire reposer sur elles seules le développement de notre nation serait une impasse dangereuse, porteuse d'exclusion et de déclassement.

La nouvelle avancée de la décentralisation ne saurait privilégier uniquement les pôles d'excellence. Il faut abandonner la pure logique de compétitivité entre territoires qui prévalait ces dernières années et favoriser l'organisation des coopérations et des solidarités qui apportera plus d'efficacité à l'action publique et plus de justice entre les territoires.

C'est un enjeu majeur sur lequel le Sénat fera entendre sa voix.

Sur le plan des finances locales, nous avons demandé au Gouvernement d'ouvrir une discussion sur la structure de la DGF pour la rendre plus équitable.

Nous serons également attentifs au renforcement de la péréquation financière entre les collectivités. Le projet de loi de finances 2014 y contribue : le montant des fonds de péréquation des communes, y compris en Ile-de-France, augmentera de façon significative ; la dotation de solidarité urbaine et la dotation de solidarité rurale connaîtront une augmentation de plus de 4 %.

Sur la question des zones de revitalisation rurale, je suis intervenu en juillet dernier auprès du gouvernement pour que la liste des communes relevant des ZRR ne soit pas amputée hors de toute concertation. Je suis heureux que cette demande ait été entendue pour 2013 et 2014 et je souhaite qu'une réflexion globale puisse s'ouvrir sur ce sujet, associant les parlementaires.

Sur la question des services publics et plus largement des services au public, il est urgent de permettre à chaque territoire de disposer de services de qualité, pour éviter que la différence des lieux de vie ne se transforme en inégalités de destin pour les habitants.

Ce sera la responsabilité des services de l'État et des départements de vous aider à inventer de nouvelles formes de services mutualisés, adaptés aux caractéristiques des territoires peu denses, des territoires enclavés ou victimes de la désindustrialisation. Les maisons de santé pluridisciplinaires que l'État et les collectivités territoriales ont développées en constituent un bel exemple.

Les opérateurs publics et privés qui font vivre ces services doivent s'engager pleinement dans ces nouvelles organisations : loin d'être une contrainte, elles constituent pour eux une chance de mieux répondre aux besoins des habitants en renouvelant leur offre de services.

Le numérique offre à cet égard des opportunités formidables, notamment en matière d'éducation et de formation des adultes, pour assurer la diffusion des meilleures pratiques et l'accès le plus large possible à des formations de qualité.

Le déploiement du très haut-débit constitue ainsi une priorité qui appelle la mobilisation de l'État et de toutes les collectivités.

Plus largement, c'est un nouveau modèle d'action publique que nous devons inventer. Dans un contexte de financements publics plus

rare, l'État mais aussi les collectivités territoriales doivent créer de nouveaux outils permettant d'encourager les initiatives des acteurs locaux, particuliers, associations et entreprises.

Détermination, innovation, mobilisation de tous. Ce sont les conditions pour qu'il n'y ait plus de territoires oubliés, pour redonner confiance et espoir à nos concitoyens et permettre à notre pays d'affronter les défis à venir.

Le Sénat, partenaire des territoires a également souhaité apporter sa marque pour répondre aux attentes largement exprimées par les élus locaux.

Les États généraux de la démocratie territoriale, que nous avons organisés à l'automne 2012 et auxquels un grand nombre d'entre vous ont participé, ont été un temps fort de la réflexion collective sur l'organisation et le développement au plan local.

Lors de ces États généraux, une large majorité des 20 000 élus consultés avaient souligné combien la prolifération des normes, notamment dans les domaines de l'urbanisme, des installations sportives, de l'environnement, était devenu une contrainte inacceptable.

Ils avaient également appelé de leurs vœux un véritable statut de l'élu.

L'année dernière, lors de ce congrès, j'avais pris l'engagement devant vous que le Sénat porterait une initiative législative en ce sens.

Cet engagement a été tenu.

J'y ai veillé, j'y ai tenu car je connais les difficultés que vous rencontrez dans l'exercice quotidien de votre mission.

A mon initiative, deux propositions de loi ont été immédiatement rédigées par Jacqueline Gourault, vice-présidente de l'AMF et présidente de la Délégation chargée des collectivités territoriales au Sénat, et Jean-Pierre Sueur, président de la commission des Lois du Sénat.

S'agissant de la lutte contre la multiplication des normes, notre texte prévoit la création d'un conseil national d'évaluation des normes applicables aux collectivités territoriales. Il disposera d'un large pouvoir d'intervention pour évaluer l'impact technique et financier des normes nouvelles mais aussi des normes existantes. Il pourra également proposer au gouvernement d'adapter ces normes.

Cette première proposition de loi a été adoptée définitivement par le Parlement lundi 7 octobre.

La seconde proposition de loi élaborée par le Sénat instaure un statut des élus locaux qui facilite la conciliation entre le mandat et la vie professionnelle en fixant un taux unique pour l'indemnité de fonction des élus des petites communes, en permettant un meilleur accès à la formation et en accordant aux élus locaux le statut de salarié protégé. Adoptée par le Sénat, elle sera prochainement examinée par l'Assemblée Nationale.

Ainsi, Mesdames et Messieurs les maires, Mesdames et Messieurs les élus, fort de sa compétence législative générale, le Sénat nourrit son travail sur chaque texte d'une vision des territoires et de la vie de nos concitoyens dans les collectivités. Sur ces questions, le Sénat affirme sa hauteur de vue et son indépendance car il sait dépasser les contingences partisans pour trouver la meilleure solution. La meilleure solution, c'est celle qui rassemble et qui permet à la décentralisation d'être « le meilleur moyen de réaliser et d'accentuer la démocratie », pour reprendre les mots de Pierre Mauroy. Cette capacité à inventer, à penser l'avenir des communes et des collectivités de métropole et d'outre-mer, je veux que le Sénat continue à la mettre au service de nos concitoyens, pour une démocratie locale encore plus efficace et plus forte.

Je vous remercie.

**Intervention de Monsieur Jacques ATTALI,
président de PLANet Finances**

**Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les maires,
Mesdames et Messieurs les élus,**

Je vous remercie de m'avoir invité, c'est un grand honneur pour moi d'être ici ce matin et de vous dire ce que je pense. Je vais commencer par des choses aimables et peut-être continuer par des choses que certains d'entre vous trouveront moins agréables, mais je crois de mon devoir de vous dire vraiment ce que je pense.

Les choses aimables, c'est que selon moi les maires sont absolument fondamentaux dans la défense de la République. Je dois dire d'ailleurs que si, personnellement, moi qui ai toujours résisté à la tentation d'essayer d'obtenir un mandat électif, le seul que j'aurais regretté de ne pas avoir c'est celui de maire. Je pense que c'est le plus beau métier qui soit dans la République, le plus important, le plus utile, et celui qui donne le plus de chances de laisser une trace.

Le rôle d'un ministre, c'est d'agir, mais sans savoir si à la seconde suivante il sera encore ministre, et donc il est trop tenté de plaire, tandis que vous, vous avez du temps. Je ne sais pas combien d'entre vous sont maires depuis plusieurs mandats, mais en tout cas vous pouvez penser le long terme et vous êtes au plus près des citoyens, donc vous êtes à la fois des acteurs essentiels de la démocratie, quelle que soit la taille de la commune, des acteurs fondamentaux dans un pays qui est, chaque jour on le voit davantage, menacé dans sa structure démocratique même.

De ce point de vue vous êtes la force de bataille et de combat pour le maintien et le renforcement de notre démocratie et vous êtes aussi la force de bataille et de combat pour qu'on échappe, ce qui est de plus en plus difficile, à la tyrannie du court terme, à l'exigence des sondages d'opinion et à la difficulté de penser l'avenir, même si c'est provisoirement impopulaire.

Les maires sont des acteurs fondamentaux non seulement de la démocratie quotidienne, mais également de la structuration du long terme du pays. D'ailleurs, c'est là que se jouent les grands équipements de long terme et ils sont pensés en même temps que se jouent, comme il l'a été expliqué tout à l'heure, les enjeux de proximité.

Donc pour ma part, je ne suis pas à convaincre quant à l'importance et l'utilité des maires et de la spécificité française.

Mais la crise est là et elle est loin d'être terminée, je pense même qu'elle va rebondir globalement, mondialement dans les années qui viennent, parce que tous les pays n'ont résolu ou cru résoudre la crise que par une augmentation de la dette publique. Que ce soit aux Etats-Unis, en Europe, au Japon, nous sommes dans une fuite en avant dans laquelle partout nous faisons de plus en plus d'emprunts en attendant une croissance mondiale qui reviendrait et qui permettrait d'avalier la dette.

La croissance ne revient pas, ni aux Etats-Unis, ni en Chine, ni en Europe, et donc nous met dans une situation de plus en plus terrible où le ratio entre dette sur PIB de chacun des grands pays occidentaux ne fait qu'augmenter, parfois de façon brutale, comme celui de l'Espagne qui est passé de 50% du PIB à 90% du PIB, parfois de façon lente, comme celui de la France, ou plus rapide, comme celui de l'Italie, ou parfois, en étant mieux protégé parce que depuis 1992 ou 93 on a pris des précautions, on a bien géré la situation, comme le Canada ou la Suède, qui sont les deux modèles qu'il faut conserver présents à l'esprit pour montrer que cette crise n'était pas inévitable.

Mais nous en sommes là et il faut bien se rendre compte que la France elle-même est dans une situation incertaine où elle reste à la fois un pays solvable, mais qui va l'être de moins en moins et qui risque d'avoir à rendre des comptes très rapidement.

Où se situeront les économies nécessaires ?

Je suis conscient du fait, qui a été mentionné tout à l'heure, que la dépense publique n'est pas mauvaise en soit. Je suis de ceux qui pensent au contraire que la dépense publique a

vocation à continuer à être élevée parce que, en particulier dans notre pays, elle est efficace. Nous avons sans doute à bien des niveaux une des meilleures qualités de vie du monde, et cela se juge en partie au montant et à la qualité de notre dépense publique. Cela se voit en termes d'espérance de vie, de sécurité, cela ne se voit pas en matière d'éducation où nous sommes très mauvais, mais c'est un autre sujet sur lequel je vais revenir dans une seconde.

Mais malgré tout, à un moment ou à un autre, et ce moment est arrivé, il faut commencer à réduire les dépenses publiques ou en tout cas à les maîtriser car elles sont en train d'exiger pour se développer des impôts que, pour beaucoup de raisons, pour l'instant en tout cas les Français ne sont plus disposés à payer. Une des raisons qu'il ne faut pas oublier c'est que nous avons, droite et gauche confondues, baissé les impôts – les statistiques sont claires là-dessus – pendant douze ans, et il a fallu les remonter, ne serait-ce que pour rattraper les vingt points de PIB que nous avons perdu depuis douze ans en recettes fiscales. Et naturellement notre pays fonctionne un peu comme quelqu'un qui est drogué à l'augmentation des dépenses publiques et à la baisse des impôts et qui à un certain moment a du mal à accepter la désintoxication de ce modèle qui n'était évidemment pas durable.

Nous allons donc tous collectivement en tant que citoyens affronter cette nécessité d'augmenter les impôts et de baisser les dépenses. Cette baisse des dépenses qui va être le contrepoids de l'acceptabilité de la hausse des impôts va être très difficile et va peser sur les uns ou sur les autres. Il faut trouver 15 milliards d'euros d'économies cette année, et personne n'a la moindre idée de la façon dont on va les trouver. Pour tenir les objectifs de maîtrise de la dette publique il faut en trouver 25 en 2015 et personne – encore moins – n'a la moindre idée de la façon dont on va les trouver. Et en général, quand on n'a pas d'idée sur la façon de trouver des économies, on finit soit par ne pas les faire, ce qui entraîne le pays vers la catastrophe, soit par les faire de la façon la plus simple possible : on coupe brutalement tout pour tout le monde. C'est une façon aveugle de le faire, qui est une solution de faiblesse mais c'est celle qui sera appliquée.

Et on coupera sur quoi ?

On coupera sur les dépenses du logement social, on coupera sur les dotations aux investissements des collectivités territoriales et on coupera sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement des administrations.

On le fera de façon brutale, et ce sera fait. Si nous ne sommes pas capables de créer rapidement les conditions pour penser un Etat moderne, pour penser les collectivités modernes, qui permettent de mieux continuer à justifier ce qu'on obtient pour son argent, on aura ces coupes absurdes.

Ceux qui en seront les victimes, ce sera évidemment toujours les plus faibles : les petites collectivités locales, les personnes les plus faibles dans nos sociétés.

Il me semble pour ma part que vous avez trois batailles à mener aujourd'hui.

La première bataille est de comprendre et de faire comprendre que nous ne pouvons pas continuer à avoir dans notre pays sept, huit ou neuf niveaux de collectivités territoriales. Si on ajoute communes, communautés de communes, agglomérations, métropoles, pays, départements, régions, nous avons atteint un niveau d'inventivité institutionnelle unique au monde. Il va falloir, à un moment, comme disait le cardinal de Bernis, sortir de l'ambiguïté, même si c'est à notre détriment. On ne peut pas continuer avec cela, et à un moment il faut choisir.

On ne peut pas non plus continuer à maintenir cette folie qui est la compétence générale de toutes les collectivités, où chacun a le droit de faire tout et n'importe quoi. Il faut arriver à une spécificité.

Et je vais revenir sur ce que je crois être utile pour les communes.

Il faut affronter le fait que vous, communes, vous, maires, vous devez défendre votre intérêt contre les conseils généraux. Les conseils généraux, les départements, sont les adversaires des communes. De mon point de vue, vous devez faire front, même si certains d'entre vous sont à la fois maires et conseillers généraux, vous devez comprendre, et à mon avis faire comprendre qu'il n'y a pas la place dans le long terme pour huit niveaux de collectivités territoriales et que la démocratie passe mieux par les communes que par les départements.

Je pense que c'est par le rapprochement progressif des fonctions du département avec les fonctions de la mairie, les fonctions de proximité du département qui doivent être remplies très largement, de plus en plus, par la mairie, que l'on viderait progressivement de sens, je crois, la nécessité des départements, au regard des communes ; naturellement, avec des circonstances et des situations complètement différentes, selon qu'on parle de Lyon, ou selon qu'on parle d'une petite commune du Gers ou d'un département comme le Gers. Il est évident qu'il n'y a pas la même raison d'être du département dans les deux cas. Il faut certainement réduire le nombre d'échelons.

Deuxième bataille très importante, je crois, c'est celle qui consiste à inventer une collectivité nouvelle en distinguant la démocratie des communes, qui doit rester le plus locale possible, et le rapprochement des fonctions, qui peut et doit passer par la mise en commun de moyens de plus en plus nombreux.

Je pense, et cela a été dit, que l'invention d'une commune nouvelle qui serait un rapprochement et une mise en commun de moyens sans remettre en cause les instances démocratiques des communes, quelle que soit la taille des communes – je pense qu'il faut mêler taille et espace – me paraît être la bonne solution. Et les nouvelles technologies informatiques, comme l'ont montré les expériences anglaises ou australiennes – je vous invite à regarder ce qui se passe dans ces pays – ont montré qu'il était tout à fait possible d'avoir des communes très locales et des moyens extrêmement regroupés.

Et puis le troisième combat, qui me paraît le plus important et dont on ne parle pas assez, cela va être de convaincre le pays de l'importance des communes et des collectivités locales. Parce que si nous affrontons collectivement les chiffres – je parle de façon globale – on s'aperçoit des choses suivantes : la région parisienne produit 32 à 34% du PIB national. Transferts faits, la région parisienne dispose d'un pouvoir d'achat qui est de l'ordre de 25 à 26 % du PIB. La région parisienne transfère au reste du pays une part très considérable de ses ressources. Pourquoi, et est-ce que c'est durable ?

Pour que ce soit durable, il faut convaincre les grandes villes que c'est de leur intérêt. Je ne crois pas que ce soit suffisant de dire : « c'est bon pour nous d'être une petite commune, d'être

autonome ». Il faut que vous convainchiez le pays que c'est bon pour le pays que ces communes soient autonomes.

Moi-même, j'en suis absolument convaincu. Je suis convaincu que la France est un pays magnifique, qui n'est magnifique que par l'extraordinaire diversité de son territoire, souvent gâché d'ailleurs par un urbanisme qui n'a pas su réussir partout dans ce pays à défendre la différenciation et la culture d'origine, et beaucoup de vos prédécesseurs, pour ne pas vous faire porter la responsabilité à vous, sont en partie coupables de cette uniformisation de séries de territoires, de ces zones industrielles à l'entrée des villes qui font que quand on entre dans une ville on ne sait plus si on est dans le nord ou dans le sud.

Mais passons outre cela : il me semble qu'il est très important de réussir à convaincre les métropoles de l'importance du territoire.

A mon avis, comme je le disais à l'instant, ce n'est pas si difficile : dans le monde qui vient, de neuf milliards d'habitants, la diversité et la richesse de ce pays, sa capacité à accueillir, sa force touristique, va être absolument déterminante. Nous sommes le premier pays touristique du monde, mais nous ne recevons presque rien au regard de l'immensité de ce qui va venir. Il y a aujourd'hui à peu près 200 à 250 millions de touristes étrangers qui circulent dans le monde, nous en recevons à peu près 85 à 90 millions. Dans dix ans, ce nombre aura doublé, et la capacité de recevoir ce monde de façon efficace, culturellement utile, dépend de la richesse de notre territoire. La capacité de vendre des produits français, de vendre l'image de la France, de vendre des produits industriels qui ne sont pas forcément des produits de basse valeur ajoutée comme c'était le cas dans le passé, mais des produits de haute valeur ajoutée, dépend de l'image que la France projettera à l'étranger : quand on achète un produit étranger, on achète l'image du pays dont ce produit vient.

Et la possibilité de vendre des produits français fabriqués de façon industrielle dépend aussi de l'image du moindre village de France, qui donne de ce pays l'image de ce qu'on veut avoir, même si c'est à distance, en achetant un produit qui rappelle la France.

Ce discours est extrêmement important. Dans la Bible, il y a un merveilleux passage où le roi Salomon explique, en inaugurant le temple de Jérusalem, que le peuple dont il est le roi peut paraître puissant mais qu'il ne sera jamais puissant si les soixante-dix peuples qui l'entourent ne sont pas puissants et heureux avant lui.

Je pense qu'il est très important pour vous de réussir à convaincre Paris et les grandes métropoles qu'ils ne peuvent pas être heureux si les petites communes du reste du pays ne le sont pas, parce que c'est la condition même de leur propre réussite.

Je vous remercie

Présentation du rapport financier par Monsieur Jean LAUNAY, trésorier général de l'AMF

**Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,**

Je vais ici vous présenter le résultat, les grandes masses des produits et des charges de notre Association pour l'exercice 2012, je passerai ensuite la parole à notre commissaire aux comptes, Serge Gruber, qui apportera ses commentaires sur la variation de nos charges et je soumettrai enfin à votre approbation le barème des taux de cotisations pour 2014 qui a reçu l'avis favorable du Bureau de l'AMF.

Vous pouvez suivre les principaux tableaux financiers, grâce aux informations diffusées sur les grands écrans. Je vous rappelle par ailleurs que ces informations et les principaux ratios qui permettent d'en suivre l'évolution sont publiés dans le rapport d'activité de notre Association que vous avez pu trouver en distribution à l'entrée de cette salle et qui est également adressé par voie postale à l'ensemble de nos adhérents.

A la clôture de l'exercice 2012, au 31 décembre, notre Association dégage un excédent de 1.072.068 € contre 1.575.644 € à la clôture de l'exercice 2011.

La baisse de l'excédent est l'exact reflet des décisions de votre Bureau, à savoir un quasi gel de ce qui représente l'essentiel nos produits, tout en maintenant les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de l'Association et à la sauvegarde de son patrimoine.

Ainsi, au terme de l'exercice 2012 :

- nos produits d'exploitation, qui s'élèvent à 12.145.594 €, ont progressé de 0,97 %,
- nos charges d'exploitation, qui s'élèvent à 11.677.284 €, ont progressé de près de 12 %.

Pour ce qui concerne les produits, le faible pourcentage d'augmentation reflète notre stricte volonté :

- de ne pas augmenter nos cotisations au-delà d'un simple ajustement technique et ce, depuis 4 ans,
- de geler les droits d'inscription pour le Congrès des maires pour la 6^{ème} année consécutive,
- de geler les tarifs des abonnements à notre revue « Maires de France » depuis 5 ans.

A noter que les cotisations de nos adhérents, vos cotisations, restent nos recettes principales, puisqu'elles représentent près de 66 % du montant total de nos produits.

Pour ce qui concerne les charges, l'augmentation de près de 12 % constate pour une grande part l'amortissement de la construction du nouveau bâtiment du quai d'Orsay et les dépenses engendrées par les travaux du bâtiment ancien de notre siège social, en fait, de la dépense d'investissement « vertueuse » pour le patrimoine de votre association et pour l'activité du bâtiment.

Je vous en ai parlé ces deux dernières années en cette même assemblée générale : nous avons réalisé les nécessaires travaux de rénovation et de mise aux normes du bâtiment ancien du quai d'Orsay. Je vous informe que ces travaux sont terminés depuis le début de cet automne, et que l'ensemble des salariés a pu réintégrer les locaux.

Les finitions des travaux ont lieu au moment même où je vous parle. Les frais engendrés par le déménagement de deux tiers des salariés de l'Association pour réaliser les travaux se constatent dans les comptes de l'année 2012, et les amortissements des immobilisations nouvelles se feront évidemment sur plusieurs dizaines d'années conformément aux réglementations comptables.

Les finances de notre Association – je salue Michel Charasse, mon prédécesseur à la trésorerie, qui les avait bien cadrées – ont permis et permettront d'absorber ces charges par nature exceptionnelles, qui resteront sans conséquence sur les tarifs des cotisations.

Je passe la parole à Monsieur Serge Gruber, commissaire aux comptes, auquel j'ai demandé de commenter les variations de nos charges pour l'année 2012.

Première partie de l'intervention de Serge Gruber

Sur le plan comptable, les principaux points à noter si nous comparons l'exercice 2011 à l'exercice 2012 sont les suivants :

- Les produits d'exploitation sont stables.
- Le poste « salaires et charges sociales » augmente compte tenu des recrutements de l'exercice, qui passe en effectif moyen de 86 à 89 personnes.
- Le poste « charges générales » augmente de façon significative mais il est important de souligner que cette augmentation est due à un élément non récurrent lié à la location de locaux pendant la période de travaux de rénovation du siège social.

- Enfin le résultat financier augmente de façon significative, pour passer de 3.000 € à plus de 500.000 €, du fait de la cession d'actifs financiers pour financer les travaux, qui ont occasionné une plus-value financière. Cette augmentation des produits financiers est également un élément non récurrent.

Reprise de parole de Jean LAUNAY

A ce point de mon propos, je souhaite vous faire part de réflexions que je partage d'abord avec les membres de votre Bureau, mais probablement aussi avec un certain nombre – je souhaite bien sûr la majorité ou l'unanimité – d'entre vous.

Nous entendons parfois des remarques, des doutes, des questions :

- quelle est la contrepartie de notre cotisation à l'AMF ?
- pourquoi une cotisation pour les intercommunalités en plus de la cotisation des communes ?
- pourquoi l'abonnement au magazine de l'association n'est pas compris dans la cotisation ?
- pourquoi doit-on payer une inscription à notre Congrès national, pour entrer à l'Assemblée générale ?

Nous n'en parlons pas forcément lors de nos Assemblées générales : ne pensez pas que nous ignorons ces interrogations. Ces questions sont complexes mais nous ne les éludons pas, et je veux vous apporter quelques précisions.

Sachez que :

Concernant les cotisations :

- votre Bureau a adopté l'année passée une meilleure prise en compte de l'aide apportée par les associations départementales dans la collecte des cotisations nationales, qui a été mise en œuvre en 2013,
- nous travaillons sur l'équilibre des cotisations en fonction de la taille des communes,
- nous réfléchissons à un système permettant de limiter l'impact de ce que nous appelons la double cotisation commune/communauté.

Concernant les frais d'inscription au congrès :

- l'organisation du Congrès des maires engendre près de 300 € de charges externes par participant, ce qui n'empêche par votre Bureau d'avoir décidé un gel des droits d'inscription à 90 €, notamment parce qu'une partie des ressources émanant du salon des maires permet de compenser ce coût.

Concernant les abonnements au magazine Maires de France :

- nous avons fait le choix d'un magazine d'informations auquel chacun peut s'abonner et non d'un simple bulletin associatif : ce choix implique un abonnement volontaire de chaque adhérent,

- nous maintiendrons un tarif dégressif tenant compte de la taille des communes abonnées,
- nous avons procédé à une importante refonte de la ligne éditoriale, en prenant en compte les résultats d'une enquête de lectorat menée auprès de groupes représentatifs d'abonnés.

Votre Association compte aujourd'hui 36.025 adhérents : 34.476 communes et 1.549 intercommunalités ; elle est indépendante, n'attend et ne recherche aucun autre financement que ses propres ressources associatives. C'est le choix de votre Bureau depuis de nombreuses années : toutes les décisions d'actions nouvelles ou de dépenses sont prises à la stricte condition qu'elles soient intégralement autofinancées.

En conclusion, les finances de notre Association nous permettent d'envisager les actions à venir à votre service, dans l'unique objectif de répondre à vos attentes, et chacun devine que 2014 est une année particulièrement cruciale pour l'accompagnement des nouveaux élus, je pense en particulier aux organisations des universités des maires.

LE PRESIDENT PELISSARD DONNE LA PAROLE AU COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR LA CERTIFICATION DES COMPTES

2ème partie de l'intervention de Serge Gruber

Je vais vous présenter le résumé de nos rapports de commissaire aux comptes de l'Association pour l'exercice clos le 31/12/2012.

Dans ce cadre, nous vous présentons deux rapports :

- un rapport général sur les comptes annuels,
- un rapport spécial sur les conventions réglementées.

Sur le rapport général, nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Enfin, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations qui ont été présentées dans le cadre de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Dans le cadre de notre 2^{ème} rapport qui porte sur les conventions réglementées, nous vous informons que nous n'avons pas été avisés de nouvelles conventions et que nous n'en n'avons pas identifiées.

LE PRESIDENT PELISSARD

- DONNE LA PAROLE A LA SALLE POUR D'EVENTUELLES QUESTIONS
(pas de question)

- FAIT VOTER A MAIN LEVEE SUR LES COMPTES ANNUELS 2012

- ENONCE LE RESULTAT DU VOTE :

Les comptes 2012 de l'Association des maires de France sont approuvés à l'unanimité.

- REDONNE LA PAROLE AU TRESORIER GENERAL SUR LES TAUX DE COTISATIONS 2014 :

2014, je viens de le dire, est une année particulière : nous arrivons toutes et tous en fin de mandat... mais l'Association des maires de France poursuivra ses missions, comme elle le fait depuis 106 ans !

- l'année dernière, vous avez accepté lors de l'Assemblée générale réunie au Congrès, un quasi gel des cotisations 2013, avec un taux de progression des tranches dont la majorité était à peine de 0,05 %, soit quelques centièmes de centimes. Vous savez que c'est une mesure technique qui nous permet, lors de l'encaissement, de ne pas mélanger les cotisations et de bien les affecter à la bonne année, parce qu'il y a toujours quelques retards.

- Pour 2014, je vous propose à nouveau le gel des cotisations : vous pouvez le constater sur le tableau diffusé sur l'écran, la majorité des taux progresse en moyenne de 0,04%.

Nous devons engager l'année prochaine les actions qui serviront à tous nos collègues élus ou réélus lors du renouvellement des conseils municipaux. Les équipes de l'AMF sont d'ores et déjà au travail pour rédiger le guide du maire et le guide du président de communauté qui seront adressés à toutes et à tous gratuitement, et viendront à leur rencontre à l'occasion des universités des maires.

Je continuerai de veiller à ce que nos ressources nous permettent de réaliser ces actions à votre service et au service de nos futurs collègues.

Je vous remercie, mes chers collègues, de votre attention et de votre confiance.

LE PRESIDENT PELISSARD

- DONNE LA PAROLE A LA SALLE POUR D'EVENTUELLES QUESTIONS
(pas de questions)

- FAIT VOTER A MAIN LEVEE SUR LES TAUX DE COTISATIONS
- ENONCE LES RESULTATS DU VOTE SUR LE TAUX DE COTISATIONS :

Les taux de cotisations à l'Association des maires de France pour 2014 sont approuvés à l'unanimité.

**Présentation du rapport d'activité
par Monsieur André ROSSINOT,
secrétaire général de l'AMF**

Monsieur le Président, mon cher Jacques,

Je voudrais, avec les membres du Bureau, vous saluer toutes et tous, en vos grades et qualité, et vous dire le plaisir qui est le nôtre de cette grande manifestation républicaine, qui par les temps qui courent, me paraît plus que jamais nécessaire.

Etre maire aujourd'hui, c'est un engagement quotidien et responsable. Les citoyens attendent que nous soyons accessibles, ouverts au dialogue, sincères. Ils sont d'autant plus exigeants envers nous que la vie est difficile pour eux. Nous avons le devoir de respecter une éthique, d'être exemplaires car, si nous ne le sommes pas, comment pourrions-nous attendre qu'ils le soient ?

Je crois profondément à l'exemplarité des maires, surtout en période de crise, car nous avons une responsabilité sociétale : nous sommes et devons rester les garants de l'impartialité et incarner pour les citoyens des leaders fédérateurs. La société d'aujourd'hui a besoin de se rassembler, de trouver des points d'accord, de faire émerger des solutions collectives. Les maires sont les élus les mieux placés pour le faire car ils sont au plus proche des préoccupations des citoyens, comme l'a encore rappelé, ce matin, l'étude de l'Institut Médiascopie qui vous a été présentée.

C'est une tâche difficile, nous le savons tous ici, mais ô combien passionnante et riche ! Cet investissement de chaque jour implique d'avoir des maires passionnés, engagés, respectés.

Dans quatre mois, le mandat municipal prendra fin. Pour une partie de notre assemblée ce sera le dernier mandat parce que vous aurez décidé de ne pas vous représenter. A vous en particulier, je tiens à adresser un hommage sincère pour le service que vous avez rendu, depuis six ans, 12 ans ou plus, à votre village, à votre ville, à votre territoire, à vos concitoyens. Je sais que vous ferez en sorte que la transition se passe bien parce que c'est dans l'intérêt de tous et que c'est ce qu'attendent les citoyens.

Pour tous les autres, qui se présenteront de nouveau devant les électeurs, je souhaite naturellement bonne chance et je les félicite de continuer à s'impliquer dans la vie locale, au risque parfois d'y sacrifier un peu de leur vie personnelle.

Bien sûr, même s'ils ne sont pas là aujourd'hui, je pense à celles et à ceux qui nous rejoindront à la fin du mois de mars. Il est de notre rôle aussi d'encourager les vocations : nous avons besoin de maires de toutes les générations, et bien sûr de jeunes, nous avons besoin aussi de femmes maires, nous avons besoin par conséquent de femmes et d'hommes qui représentent la diversité de notre société.

Je souhaite aussi, même s'ils ne sont pas là, adresser un mot aux collaborateurs des maires et des présidents d'intercommunalités, aux équipes (adjoints, conseillers municipaux, agents territoriaux) qui sont astreints aux mêmes contraintes d'éthique que nous, les élus, et qui nous aident à remplir nos missions avec un sens du service public chevillé au corps. Leur rôle est essentiel pour l'amélioration de la qualité de vie de tous.

Mes chers collègues, dans votre action au quotidien, vous n'êtes pas seuls. Vous avez des collaborateurs mais vous avez aussi, comme Jacques Pélissard et notre trésorier vous l'ont démontré, le soutien de l'Association des maires de France qui agit dans le prolongement de votre action.

Je voudrais aussi saluer les représentants, les dirigeants, les équipes des associations départementales qui jouent ce rôle d'intermédiaire au plus proche, et qui sont, avec leurs collaborateurs, à votre disposition.

En effet, avec le budget qui vous a été présenté par Jean Launay, l'AMF remplit une double mission :

- la première : vous conseiller, répondre à vos questions. Le conseil juridique représente une grande partie de l'activité des permanents de l'AMF, que je remercie ici. L'activité de conseil est utile parce qu'elle vous rend service. Elle est aussi utile car elle permet de recueillir vos préoccupations et de les faire remonter auprès des pouvoirs publics.

- la seconde, c'est bien, justement, de relayer vos suggestions, vos difficultés, représenter vos intérêts, être votre porte-voix auprès des pouvoirs publics et notamment, des plus hautes autorités de l'Etat.

Cette année, mes chers collègues, les sujets n'ont pas manqué : première étape du dossier sur l'administration des territoires et la décentralisation, l'urbanisme, le logement, la réforme des rythmes scolaires, la conférence sociale, la conférence environnementale, le débat national sur la transition énergétique, la modernisation de l'action publique, la conférence sur les finances publiques locales, l'Agence de financement des collectivités locales, les problèmes du mariage, du statut de l'élu, les problèmes de cumul, le contrat tripartite avec l'Etat et La Poste, les directives européennes sur les marchés publics et sur les concessions, les concertations sur la programmation des fonds structurels européens,...

L'AMF est intervenue à chaque fois pour rappeler les principes fondamentaux auxquels elle est attachée et pour faire des propositions étayées.

La commune, en effet, est le premier maillon de la démocratie. Ses élus tirent leur légitimité du suffrage universel direct, d'élections où le taux de participation a toujours été fort, du moins jusqu'à présent. En mars 2014, nous étrennerons un nouveau mode de désignation des élus communautaires. La nouveauté est d'importance : pour la première fois, dans les communes de plus de 1 000 habitants, les conseillers communautaires seront désignés par fléchage, plus précisément sur une deuxième liste qui figurera sur le même bulletin de vote que la liste municipale. Nous espérons d'ailleurs que le gouvernement et les préfets informeront suffisamment en amont les élus et les citoyens de cette nouveauté pour éviter les difficultés, non seulement le jour du scrutin, mais également avant, compte tenu de la subtile façon de composer ces bulletins municipaux au regard de ces nouveautés.

La commune, qui est l'échelon le plus proche des citoyens, doit, mes chers collègues, pouvoir répondre à tous les types de besoins exprimés. Le principe de subsidiarité doit guider l'organisation de notre action publique et implique que la commune bénéficie en première ligne de la clause de compétence générale.

La Constitution affirme que toutes les collectivités s'administrent librement et qu'aucune collectivité ne peut exercer de tutelle sur une autre. C'est pourquoi l'AMF s'est opposée, dans le projet de loi « décentralisation », à la floraison de schémas régionaux ou départementaux prescriptifs dans lesquels les communes n'auraient pas eu leur mot à dire. C'est aussi pourquoi les futures conférences territoriales de l'action publique ne peuvent pas être présidées d'office par le président du conseil régional et doivent représenter toutes les strates de collectivités de manière équilibrée.

L'intercommunalité est l'outil indispensable aux communes pour mutualiser leurs moyens et mener des projets adaptés. L'AMF soutient et encourage l'intercommunalité car elle donne du souffle à l'action publique. Mais elle ne peut reposer que sur la volonté qualifiée des communes. Toute intercommunalité imposée est vouée à l'échec car les projets collectifs ne peuvent pas naître sous la contrainte. C'est pourquoi l'AMF s'est opposée vigoureusement au transfert automatique du PLU à l'intercommunalité. Ce transfert doit être décidé par les élus. C'est aussi pourquoi l'AMF s'est opposée à la création automatique par décret des métropoles. Là encore, il appartient aux élus et à eux seuls de décider.

Enfin, mes chers collègues, les contraintes financières qui pèsent sur nos communes entravent chaque jour un peu plus notre pouvoir d'action. Les maires et présidents d'intercommunalités, en élus responsables, savent que la maîtrise de la dépense publique est

l'affaire de tous les acteurs publics. Mais l'AMF a continuellement rappelé à l'Etat que les collectivités ne sont pas les premières responsables des déficits publics et qu'elles sont gérées de manière maîtrisée : elles ne peuvent emprunter que pour investir. Elle a rappelé à l'Etat que la majorité des dépenses nouvelles du bloc communal sont imposées par l'Etat lui-même et qu'il devient difficilement supportable d'être accusé – on voit bien les campagnes qui se nouent ici et là – de mauvaise gestion, quand la pression normative ne cesse d'augmenter le coût des politiques et des procédures publiques.

Le message de l'AMF à l'Etat est clair : il faut faire confiance aux élus locaux qui sont des acteurs majeurs et responsables. Il faut les entendre : dans notre République décentralisée, les territoires sont essentiels au développement du pays, nous l'avons entendu ce matin, et cela a été parfaitement démontré. Rien ne se fera sans eux, ni contre eux. L'AMF, sans relâche, demande qu'ils soient considérés comme des interlocuteurs dignes. Elle intervient par tous les moyens : communication – et je voudrais là saluer le travail de nos équipes de communication, Monsieur le président, qui font un travail en profondeur et de grande qualité – auditions, amendements parlementaires, rencontres ministérielles, saisines écrites du gouvernement, participation aux centaines de réunions de concertation, représentation dans les centaines d'instances

consultatives,... J'exprime, au nom du Bureau de l'AMF, toute ma reconnaissance aux élus qui s'impliquent dans ce lourd travail.

Il n'y a pas deux Républiques en France. Il n'y a pas la République des territoires et la République d'en haut. Il y a une seule République une, indivisible, laïque et destinée à l'ensemble des Françaises et des Français.

Permettez-moi, pour conclure, d'adresser mes remerciements chaleureux au président de l'AMF, Jacques Pélissard, et à l'ensemble des membres du Bureau, à tous nos collaboratrices et collaborateurs dont l'action a été perturbée par les travaux dans nos locaux mais pour le bénéfice de tous, et saluer l'action constructive que nous avons tenté de mener avec tout le monde tout au long de l'année, dans l'esprit que Jacques Pélissard a évoqué tout à l'heure.

Je vous remercie, tous ici, chers collègues, de la confiance que vous accordez à l'AMF, notamment par votre présence aujourd'hui. Grâce à votre confiance, l'AMF peut vous représenter avec une légitimité incontestable, encore plus grande, elle peut agir avec force et efficacité. Nous comptons sur vous pour conduire cette action.

Je vous remercie.

Présentation par Monsieur Jacques PÉLISSARD du projet de modification des statuts de l'AMF

Nous avons, chers collègues, une assemblée générale extraordinaire à assumer ensemble sur la question des statuts.

Je vais donc vous lire le discours très calibré qui a été préparé pour que les choses soient complètes sur ce sujet.

L'an dernier, je vous annonçais, chers collègues, une réflexion sur la modernisation de nos statuts.

La force de l'AMF, c'est son unité fondée sur le pluralisme et un fonctionnement paritaire. C'est ce principe qui assure notre représentativité et notre légitimité. Et cela nous a permis, d'ailleurs, d'être qualifiés par la presse, souvent plusieurs supports de presse, comme la « puissante AMF », une AMF qui n'est ni opposante ni complaisante. Ne nous en réjouissons pas, soyons-en fiers.

En accord avec André Laignel, nous avons souhaité renforcer le rôle des commissions et des groupes de travail de l'AMF, améliorer notre communication, adapter la gouvernance interne et revoir les modalités d'organisation de nos futurs scrutins.

La commission spéciale de révision des statuts, installée après le congrès de 2012, le 24 janvier, a travaillé sur ces bases et a proposé un projet de statut modifié qui a été approuvé par le Comité directeur le 6 juin et par le Bureau le 10 juillet écoulé.

Je tiens d'ores et déjà à remercier chaleureusement les membres de cette commission qui se sont très fortement impliqués dans leurs travaux et qui ont permis d'aboutir à un projet partagé par tous, signe d'une confiance réciproque. Je les cite par ordre alphabétique : Jean GIRARDON, président des maires de Saône-et-Loire, Charles GUENÉ, sénateur par ailleurs, André LAIGNEL, premier vice-président, et Jean LAUNAY, trésorier général.

En quelques mots, voici, chers collègues, les principales modifications apportées. Les projets vous ont été transmis avec le dossier d'inscription au congrès et vous avez pu déjà en prendre connaissance, avec une note récapitulative. La majorité des modifications apportées, que je n'énumérerai pas pour ne pas être trop long, relève de l'actualisation de dispositions qui étaient devenues totalement obsolètes avec le temps. Cela concerne en particulier notre règlement intérieur et l'organisation du congrès.

Nous avons souhaité mettre davantage en avant le fait que l'AMF représente toutes les communes et tous leurs groupements, quelles que soient leur strate démographique, leur couleur politique, leur localisation géographique, et je pense notamment à l'Outre-mer, leurs spécificités. C'est ce que nous avons introduit dans l'objet social de l'Association.

Nous avons voulu aussi insister sur l'importance et la véritable force du réseau qui lie l'AMF avec les associations départementales de maires et ce réseau a été formalisé par une charte annexée au statut. Cette charte présente nos droits, devoirs et intérêts partagés et tous les présidents d'associations départementales de maires ont été invités à la présenter à leurs propres instances.

Nous avons clarifié les notions d'adhérent et de membre d'honneur. L'adhérent est le maire ou le président en tant que représentant de sa collectivité. Nous avons ajouté que les collectivités à statut particulier peuvent adhérer à l'AMF, ce qui nous permettra de nous adapter facilement à d'éventuelles modifications dans l'organisation territoriale.

Nous avons précisé les conditions de perte de la qualité de membre, soit par démission, soit par radiation.

Nous avons réécrit la composition du Bureau pour veiller à garantir qu'il représente les différentes strates de communes et d'EPCI à fiscalité propre, ainsi que les présidents d'associations départementales. La composition du Bureau a été mise en totale cohérence avec l'objet social de l'Association selon les principes de représentativité rappelés à l'instant.

Nous avons officialisé l'existence du Bureau exécutif (autrefois appelé le petit Bureau) composé au minimum de quatre membres : le président, élu par tous les adhérents, le premier vice-président délégué qui est notamment chargé de l'intercommunalité et associé à la représentation et à la communication de l'Association, le secrétaire

général, responsable de l'organisation des travaux de l'Association, et le trésorier général, responsable de son budget. Leurs fonctions ont été précisées.

Nous avons prévu que le Bureau arrêterait un règlement électoral après avis du Comité directeur. Ce règlement aura vocation à préciser les règles des scrutins internes à l'Association, notamment l'élection du président. Une commission électorale paritaire sera chargée de veiller au bon déroulement de ces scrutins.

S'agissant de l'élection du président, nous avons proposé de supprimer le quorum de 25 % des adhérents exigé pour être élu au premier tour à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Dans le règlement intérieur, nous avons précisé le rôle du directeur général de l'Association, jusqu'à présent méconnu.

Nous avons mis à jour les dispositions relatives au congrès et, en particulier, nous avons bien distingué le congrès de l'assemblée générale.

Enfin, nous avons actualisé les dispositions concernant les relations avec les associations départementales en matière de cotisations.

Voilà, chers collègues, les modifications majeures qui sont soumises, comme toute assemblée générale, à votre approbation. Le vote aura lieu demain, mercredi, de 9 h à 18 h. Vous serez amenés à voter « pour », « contre » ou « blanc » à l'approbation de ces statuts que je vous ai présentés.

Si, comme je l'espère, la majorité d'entre vous approuve ces statuts, si, comme tout le Bureau l'espère, vous approuve ces statuts, les modifications statutaires seront déposées au Conseil d'Etat dans les jours qui viennent car, je le précise, en tant qu'association reconnue d'utilité publique, l'AMF doit respecter cette procédure.

Je vous remercie de votre attention. Nous pouvons maintenant collectivement répondre à vos questions, si vous en avez.

Là encore, lumière dans la salle, s'il vous plaît, pour qu'on puisse identifier les poseurs de question.

M. Gérard TARDY, Maire de Lorette

Oui, merci. J'arrive un petit peu en retard. Je voudrais, Monsieur le Président, que vous nous précisiez au niveau des modifications du statut, parce que je l'ai lu et cela m'a peut-être échappé, si vous avez souhaité modifier le nombre de voix que pouvait représenter un électeur, c'est-à-dire le nombre de pouvoirs qui, avant, était à 50 par porteur de pouvoirs et que je trouve foncièrement scandaleux dans la mesure où si on ne voulait pas bourrer les urnes, on ne s'y prendrait pas autrement.

M. Jacques PELISSARD

Non, cher collègue, cette appréciation ressort de votre seul jugement. On avait autrefois, je n'ai pas connu cette période, 100 pouvoirs possibles. On avait baissé à 50 ; et là, le futur règlement électoral du congrès baissera à un pouvoir par électeur, donc par maire. C'est la règle qui vaut également dans les partis, que ce soit l'UMP par exemple ou le PS. Le PS est à zéro, c'est encore pire. Nous nous alignons donc sur la règle des grands partis avec ce système de représentation limitée à un pouvoir par adhérent. Un pouvoir pour les maires. Un pouvoir pour les présidents d'intercommunalités.

M. Franck MEYER, Maire de Sotteville-sous-le-Val

Concernant le Bureau exécutif qui vient d'être expliqué tout à l'heure, il nous a été présenté qu'il y avait un premier vice-président exécutif. Est-ce que ce premier vice-président sera un co-président ou sera-t-il choisi, à chaque fois que nécessaire, dans une sensibilité politique différente du président ? Tout cela n'est pas précisé dans les statuts.

Cela, c'est ma première question. Ensuite, j'ai une demande : tout à l'heure nous recevrons le Premier ministre. Pourriez-vous demander au Premier ministre comment il compte avec le gouvernement garantir la liberté de conscience qui nous avait été rappelée l'année dernière ?

Merci.

M. Jacques PELISSARD

Il y a deux questions. La deuxième n'est pas liée à une assemblée générale extraordinaire. Par contre, sur la première, les choses sont claires. J'ai tenu, nous avons tenu, le Bureau exécutif, le Bureau en formation plénière a tenu à ce que le président soit élu au suffrage universel. C'est une condition de démocratie pour l'ensemble des maires dans la désignation de leur président.

Par contre, ensuite, le premier vice-président délégué sera, dans notre esprit à tous, mais chacun va pouvoir s'exprimer, d'une sensibilité différente. C'est comme cela qu'on fait vivre le pluralisme. C'est comme cela qu'on permet à l'Association d'être unie, d'être forte. C'est donc notre démarche : un président, et un premier vice-président délégué d'une autre sensibilité par rapport à celle du président.

André LAIGNEL me dit qu'il n'a rien à ajouter. C'est donc parfait, comme vous le voyez. L'unité règne.

Sur la question de la clause de conscience, très franchement, ce n'est pas du domaine de l'assemblée générale. Je vous ai répondu, Monsieur le maire et cher collègue, il y a toujours des actions en cours auprès de la ministre concernée. J'espère bien que nous arriverons à une approche conforme à nos attentes, validées par le Bureau de l'AMF.

M. Stanislas BARTHELEMY, Maire de Longueuil-Sainte-Marie

Dans le règlement intérieur, il est bien prévu une participation pour pouvoir participer au congrès. Par contre, pour pouvoir se présenter à cette assemblée générale, il faut être congressiste donc payer une cotisation. N'y a-t-il pas un double système de cotisations puisqu'on ne peut pas se présenter à cette assemblée générale sans avoir réglé la cotisation ? J'ai bien entendu la réponse de notre trésorier tout à l'heure, mais on est bien sur une assemblée générale à laquelle je ne peux pas me présenter sans avoir payé une deuxième cotisation.

M. Jacques PELISSARD

Non, cher collègue, à ma connaissance, et j'ai visité ce matin, à 7 h, les locaux pour voir si tout allait bien, vous avez une possibilité de participer à l'assemblée générale si vous êtes adhérent à l'AMF sans, pour autant, être inscrit au congrès. L'assemblée générale, je l'ai bien dit, est différente du congrès. Vous pouvez assister à l'assemblée générale si vous êtes adhérent, avec une entrée spécifique hors congrès. Vous n'avez pas la mallette, vous n'avez pas l'accès au salon mais vous avez l'accès à l'assemblée générale.

Synthèse de la journée Outre-mer, par Monsieur Maurice BONTE, président de l'Association départementale des maires de Martinique

Mesdames, messieurs,

Je tiens d'abord à remercier le maire de Paris qui, comme tous les ans, nous a chaleureusement reçus à l'Hôtel de ville de Paris. Cette journée de travail a été riche et nous a permis d'échanger sur de nombreux sujets. Dans un premier temps, tous mes collègues présidents d'associations de maires ont évoqué la situation économique, sociale et financière de leur territoire. Ensuite, nous avons traité de trois sujets en tables rondes, l'une sur les emplois d'avenir, la deuxième sur la transition énergétique et la troisième sur les finances et le développement économique.

Globalement, tous les élus présents ont exprimé le fait que les dispositifs actuels ont atteint leurs limites, que les textes ne sont plus adaptés à la spécificité ultra-marine et à l'urgence de la situation sociale.

Le problème de l'emploi

Les collectivités d'outre-mer ont une longue expérience sociale en tant qu'employeurs territoriaux mais les élus constatent des difficultés à appliquer les dispositifs (emplois d'avenir en particulier).

Effectivement, le représentant de la DGOM a confirmé que le taux de réalisation des emplois d'avenir dans les DOM (55%) est inférieur au taux national (77%). Deux éléments expliquent ces difficultés : le contexte ultra-marin d'abord, les difficultés du dispositif des emplois d'avenir lui-même :

Le contexte : un taux de chômage des jeunes exceptionnellement élevé (50% en moyenne), de grosses difficultés économiques, des problèmes de délinquance qui sont d'ailleurs liés aux deux problèmes précédents ;

Concernant les emplois d'avenir, on peut citer plusieurs difficultés :

- ce dispositif est en concurrence avec d'autres, notamment celui de l'apprentissage, les contrats de professionnalisation, les emplois francs, la garantie jeune, les CAE DOM...
- le remboursement des aides par l'Etat arrive trop tardivement et freine le recrutement par les petites communes ;
- les formations ne sont pas adaptées aux emplois disponibles et ont des coûts importants ;
- l'anticipation de la sortie du dispositif : les collectivités ne veulent pas reproduire les situations vécues au moment des emplois-jeunes où les recrutements n'avaient pas été suffisamment ciblés ;
- la difficulté à trouver des tuteurs et à les former.

Par ailleurs, nous avons un réel problème d'insertion des jeunes entre 25 et 30 ans, dont beaucoup reviennent de Métropole surdiplômés, et qui n'ont pas accès aux emplois d'avenir. Comment les insérer dans nos territoires où nous n'avons pas les débouchés adaptés ?

Tout cela ne peut pas être une solution pérenne. La vraie réponse au problème de l'emploi, c'est le développement économique et la compétitivité de nos territoires.

La réforme des rythmes scolaires peut aussi être un vrai gisement d'emplois.

La question de l'énergie

En Outre-mer, nous avons un potentiel exceptionnel d'énergie renouvelable. Nous avons le soleil, le vent et la mer. De nombreux projets sont d'ailleurs en cours de réalisation sur nos territoires (éoliennes, photovoltaïque, hydroélectricité...). Mais plusieurs conditions sont absolument indispensables pour développer ces projets à une plus grande échelle et en faire des leviers d'un réel développement économique et de création d'emplois :

- il faut les inscrire dans de vrais projets de territoires qui associent tous les acteurs pour trouver des solutions innovantes. La

géothermie, les énergies marines, par exemple, sont des secteurs d'avenir où nous devons investir pour être performants ;

- il faut impliquer la population, l'éduquer à la sobriété énergétique ;
- il faut tenir compte de toutes les contraintes du territoire : ne pas développer l'énergie au détriment des rivières, des espaces agricoles, de la faune. Il faut faire du développement économique en protégeant l'environnement ;
- nous avons besoin d'un accompagnement de l'Etat et en particulier d'aides aux filières d'énergie renouvelable stables et tournées vers l'innovation.

Et bien sûr, nous sommes évidemment très attachés à la préservation de la péréquation tarifaire de l'énergie. C'est le véritable outil de solidarité entre territoires métropolitains et ultra-marins.

Nous avons aussi, hier, fait preuve d'innovation dans nos propos : un élu a proposé la création, sur le modèle de l'agence de financement des collectivités, d'un institut de recherche en développement durable financé par les collectivités territoriales. Je soumetts cette idée à votre appréciation...

Le développement économique

Quels dispositifs pour relever les défis du développement ?

Nous devons changer de modèle économique et trouver les moyens d'un développement endogène car nos marchés sont étroits et nous avons un problème de compétitivité.

Il nous faut une fiscalité adaptée.

En ce qui concerne l'octroi de mer, dont je rappelle qu'il est une source fondamentale de financement des collectivités d'Outre-mer avec un milliard d'euros par an, et qu'il favorise aussi la production locale à hauteur de 250 millions d'euros, le représentant de la DGOM nous a indiqué que le dossier de demande de prolongement du dispositif après le 1er juillet 2014 est en cours d'instruction à Bruxelles.

Nous avons aussi souhaité que les appels d'offres publics puissent prendre en compte les productions locales et nous avons eu le plaisir d'entendre le ministre en fin de journée nous annoncer que les dispositions allaient être prises dans ce sens.

Nous souhaitons que le champ d'intervention de la BPI soit étendu et adapté aux spécificités de l'Outre-mer.

Enfin, nous constatons, comme nos collègues de métropole, que les dotations de l'Etat baissent et que les transferts de compétences continuent sans s'accompagner des moyens correspondants.

Nous faisons donc face à une situation financière globalement de plus en plus difficile.

L'urgence sociale

Les problèmes sociaux sont particulièrement criants aujourd'hui.

Effectivement, il faut vous rendre compte de la situation exceptionnellement difficile que nous connaissons en Outre-mer : si la Métropole avait le même taux de chômage que nous, il y aurait 10 millions de chômeurs. Croyez-vous que cette situation soit tenable ?

Notre collègue de Mayotte nous a expliqué les conditions incroyables de la scolarité : chaque salle de classe sert à deux classes chaque jour et la moyenne d'élèves par classe dépasse allègrement la moyenne nationale.

Nous sommes réellement à la fin d'un cycle. Les collectivités locales ne pourront pas tout faire. Mais l'Etat doit nous accompagner et il est indispensable que l'année prochaine, ici-même, nous allions au-delà du rappel constant de nos demandes et que nous puissions mesurer les résultats obtenus. C'est un engagement que nous devons prendre ensemble aujourd'hui.

**Allocution de Monsieur André LAIGNEL,
premier vice-président délégué de l'Association des maires de France**

Monsieur Jacques PELISSARD introduit le débat d'orientation

Nous passons maintenant, chers collègues, au débat d'orientation.

Mon propos liminaire sera bref, et ensuite c'est le premier vice-président délégué qui prendra la relève, puis ensuite, bien sûr, chers collègues, vous aurez le temps de poser toutes vos questions.

Simplement quelques mots d'introduction.

Nous avons, nous, au sein de l'Association des Maires de France – et c'est un « nous » collectif – pris en compte toute une série de préoccupations des maires, remontées par le canal des associations départementales de maires, sur le rôle de la commune.

Nous avons voulu, qu'en toutes matières – et en particulier dans le projet de loi Lebranchu – le rôle de la commune soit respecté, qu'elle ne soit pas cantonnée à la mise en œuvre de politiques décidées sans elle ou au-dessus d'elle.

Nous avons lutté contre le caractère obligatoire et surtout automatique du transfert de la compétence urbanisme à l'intercommunalité dans le cadre des PLUi. Sur ce registre, là encore, le Bureau est unanime.

Nous avons lutté contre le gel envisagé du fonds de compensation de la TVA. Souvenez-vous : la TVA augmente ; nous avons dit qu'il faut que le FCTVA augmente. Cela a toujours été le cas, à la hausse comme à la baisse. Il a fallu porter le message avec énergie. Nous l'avons fait vis-à-vis de M. CAZENEUVE, vis-à-vis de M. AYRAULT. Et en définitive – cela a été annoncé le 11 octobre – le taux du FCTVA va augmenter, neutralisant pour l'investissement les conséquences de l'augmentation de la TVA.

Nous avons eu des demandes fortes et répétées sur le plan du soutien financier, de la souplesse sur la question de l'application de la réforme des rythmes scolaires et plus globalement sur l'hémorragie de charges, de normes de toutes natures qui chargent précisément la barque des transferts au détriment des collectivités locales. André LAIGNEL en parlera plus savamment que moi en tant que président, aussi, du Comité des finances locales.

Voilà ce que je tenais à annoncer comme intervention sur différents sujets. J'en parlerai plus longuement en présence du Premier ministre. Je ne veux pas avoir un discours redondant. Je passe donc la parole à M. LAIGNEL.

Intervention de Monsieur André LAIGNEL

**Chers collègues,
Chers amis,**

Nous avons, nombreux, depuis ce matin engagé un congrès sérieux, responsable, mais aussi à travers les conversations que nous avons pu avoir dans les couloirs, pour un certain nombre d'entre vous teinté de nostalgie. Nostalgie, parce que c'est pour quelques uns d'entre vous le dernier congrès du mandat.

Je voudrais à cet instant saluer ceux qui, après un, deux voire plus de mandats, ont décidé de passer la main. Selon la fameuse expression, quand on est maire un jour, on est maire toujours. Ceux qui s'éloigneront, j'en suis persuadé, continueront à voir en eux cette flamme qui aura animé leur fonction pendant des années et des années.

Mais je voudrais ici, j'en suis convaincu, au nom de tous ceux qui vont se représenter, ce que ne veut pas dire qu'ils seront forcément tous élus, mais en tout cas au nom de tous ceux qui vont se représenter, dire à ceux qui ont décidé de passer la main, merci.

Merci pour ce que vous avez accompli, merci pour votre dévouement. Vous vous êtes consacrés aux populations qui vous en avaient confié la responsabilité. Vous avez œuvré et je suis convaincu que cela aura laissé des traces, des traces dans votre village, dans votre ville mais

aussi dans ce qu'aura été votre vie. Alors, très simplement, merci à vous toutes et à vous tous. Je crois que l'on peut applaudir ceux qui vont nous quitter.

Au-delà de cet hommage que nous leur devons, je crois que nous nous devons collectivement à ce que ce congrès soit un congrès utile. Ce n'est pas un congrès de bilan. C'est un congrès qui doit se projeter pour ceux qui continueront, qui doit se projeter au service de ceux qui nous rejoindront.

C'est pourquoi nous avons choisi j'allais dire de mettre les pieds dans le plat, d'aborder les vrais sujets et de les aborder de front. C'est bien entendu la question des moyens. C'est bien entendu la question des relations entre communes et intercommunalités. Et puis, c'est la question centrale, j'allais dire qui peut-être les rassemble toutes et qui a été débattue ce matin : 36.769 maires, est-ce une force ou une faiblesse pour la République ? Je crois que le débat de ce matin a été éclairant sur les réactions de nos collègues et j'y reviendrai dans quelques instants.

Nous sommes, chacun d'entre nous le sait, dans une période difficile. La France, l'Europe, le monde, les bouleversements, les changements de civilisation, tout cela nous impacte y compris dans nos plus petites communes. Nous savons aussi que le climat est tendu, on ne va pas se le cacher, et puis aussi que nous sommes sujets, nous les maires, individuellement ou collectivement, à des attaques permanentes, y compris parfois des attaques physiques. Je rencontrais ce matin un maire qui a été victime d'une attaque de ce type. Je crois que nous avons à avoir une solidarité, une force qui rappelle les fondamentaux, qui interdise que les maires puissent être ainsi soit pris en otages soit tabassés. Et il faut peut-être que nous ayons là plus de fermeté dans la punition lorsque de tels actes sont accomplis. Les représentants que nous sommes du premier échelon de la République ne peuvent pas être victimes.

De tout cela résulte des élus parfois lassés, parfois exaspérés, toujours passionnés. Mais je voudrais dire que deux dangers me semblent guetter nos communes : l'érosion d'une part et la dilution d'autre part.

L'érosion, bien sûr c'est la baisse de nos ressources, de nos moyens, de nos capacités d'action, couplée à une hausse de nos charges. C'est ce fameux effet de ciseaux que l'on évoque ici et là, qui contraint lourdement nos activités. Depuis cinq ans, c'est la suppression de la taxe professionnelle, c'est le gel et puis maintenant la baisse des dotations de 1,5 milliard. Il est vrai que l'autre candidat, lui, avait annoncé moins 2 milliards. Mais ce moins 1,5 milliard, il faut déjà l'absorber. Et puis, ce sont des charges qui, de leur côté, augmentent, ce que l'on appelle des charges contraintes. C'est l'augmentation des cotisations à la CNRACL, la caisse nationale des retraites. Ce sont les catégories C, et elles le méritent bien, qui vont être revalorisées. Ce sont les rythmes scolaires qui auront un coût bien évidemment même si c'est une bonne réforme qui va dans le sens de l'intérêt de l'enfant. (huées)

Mais oui, mes chers collègues, je ne vous demande pas de m'approuver. Mais je suis ici, mes chers collègues, et je m'attendais à cette réaction qui n'est pas digne de notre assemblée. Mais je veux vous dire : je ne vous demande pas de m'applaudir quand je vais dire mes désaccords avec le gouvernement. Mais je n'accepte pas plus vos huées quand je dis mon accord.

Nous avons les questions d'accessibilité, nous avons la hausse de la TVA, nous avons le financement de l'intercommunalité, autant de charges auxquelles il faut que nous soyons capables de faire face. Parallèlement, il y a eu des avancées. Jacques PELISSARD l'a rappelé il y a quelques instants, ces avancées, oui, nous les avons demandées et le gouvernement a bien voulu nous suivre sur ces sujets. C'est le financement, un an de plus, des activités périscolaires. C'est l'actualisation du remboursement du taux de la TVA.

Attendez, je ne voudrais pas croire que vous êtes, comme cela, j'allais dire quasiment « branchés » sur un seul sujet.

C'est bien entendu, à l'évidence, aussi la prise en compte de l'agence de financement pour laquelle nous nous sommes tant battus au sein de l'AMF et qui permettra, j'en suis convaincu, d'avoir des améliorations.

Et puis, au-delà de ces trois avancées, on nous dit : mais vous devez participer à l'effort, vous devez participer au redressement des comptes. Qui bien entendu peut se dire qu'il ne faut pas participer à l'effort collectif ? Qui peut ne pas souhaiter le redressement des comptes de notre pays ? Mais dites-moi, chers collègues, la dette, quelle est notre part dans la dette ? Dois-je rappeler que nous réalisons 71 % des investissements mais que nous représentons seulement 9 % de la dette publique ? Dois-je rappeler que, en ce qui concerne le déficit, bien entendu – et il ne faut pas cesser de le répéter, de le marteler tant je lis de faux titres dans la presse ou ailleurs sur les déficits des collectivités territoriales – dois-je rappeler que nous ne pouvons pas voter nos budgets en déficit ? Et que donc, chaque fois que l'on parle de déficit, on commet une erreur, à la limite une attaque inacceptable contre les collectivités.

Et puis bien entendu... mais oui, là, vous pouvez... (applaudissements) Vous savez, j'ai décidé d'avoir le langage de la vérité, de ma vérité, de ma part de vérité. Et je continuerai.

Alors, oui, c'est vrai, le garrot financier s'est resserré ces dernières années. Et cela entraîne deux risques pour nos collectivités : le risque d'une panne des investissements d'une part, et le risque d'un affaiblissement de nos services publics.

La panne des investissements, ce serait grave. Ce serait grave parce que, les communes réalisant 71 % des investissements publics, en 2014, année où traditionnellement les investissements faiblissent, puisque de nouvelles équipes arrivent, qu'elles ne sont pas encore en place, la baisse de nos dotations, de nos ressources, la hausse de nos charges, au-delà de ce cycle électoral naturel, risquent d'entraîner une véritable panne de l'investissement public en France. C'est alors l'ensemble de l'économie nationale qui serait concernée ; pas seulement nos collectivités : l'ensemble de l'économie nationale, des branches entières d'entreprises qui seraient touchées.

Et puis, bien entendu le deuxième danger, c'est l'affaiblissement de nos services publics. Et nous savons bien que nous sommes en première ligne de la réponse aux attentes des populations. Alors, il ne faudrait pas que la baisse des dotations c'est-à-dire le soi-disant remède, soit pire que le mal, c'est-à-dire la baisse de nos investissements et le recul de nos services publics.

Pour éviter que le remède soit pire que le mal, je propose quelques pistes.

- soutenir l'investissement : j'ai déjà eu l'occasion de le dire dans le cadre de ma présidence du Comité des finances locales, dans le cadre de la Conférence des finances publiques locales qui avait été mise en place par le Premier ministre et à laquelle l'AMF participait bien entendu pleinement, parallèlement aux exigences que nous devons avoir d'utiliser chaque euro le mieux possible – et nous y travaillons, cela ne veut pas dire qu'on ait tout accompli, qu'il n'y ait pas encore des efforts à faire – au-delà de cela, il faut que l'on mette en place un dispositif d'aide à l'investissement, d'orientation de l'investissement sur les priorités nationales et les priorités locales et qu'il y ait un véritable dialogue autour de cette capacité à soutenir l'investissement.
- l'aide périscolaire : elle ne doit pas être seulement pour un an de plus, même si c'est déjà un acquis. Elle doit être pérennisée dans la durée et adaptée à la réalité.
- le financement de l'intercommunalité : eh bien cela ne doit pas être le transfert des communautés de communes vers les métropoles. Cela ne doit pas être un transfert financier. Le financement de l'intercommunalité, de ses évolutions, même et surtout quand elles sont positives, doit reposer bien entendu sur ceux qui en bénéficieront.
- et puis, on le dit à chaque fois, et nous espérons que cela trouvera des traductions, en tous cas le Premier ministre et le gouvernement ont été clairs en ce sens, il faut lutter contre les normes, il faut lutter contre les charges nouvelles et il faut que nous ayons la capacité de maîtriser cette évolution.

Le second danger, c'est la dilution. Certains, me semble-t-il – et cela vise la droite comme la gauche, cela vise les médias ou les chercheurs – voudraient affaiblir la commune, la diluer. M. BALLADUR avait employé un mot plus politique : il parlait « d'évaporation » des communes. Eh bien, nous ne voulons ni dilution ni évaporation.

Des textes vont en ce sens. Ce sont certains transferts obligatoires de compétences, et je pense en particulier au PLU intercommunal. Il peut être totalement justifié dans certains territoires. Il peut être totalement incohérent dans d'autres territoires. Et donc, la position simple qui est celle de l'AMF, c'est de dire : liberté, liberté ! Laissez les élus locaux choisir le modèle. Doit-on leur retirer le pouvoir d'aménager leur commune ? Ce n'est pas acceptable !

C'est la mutualisation corsetée. On nous explique qu'il faudrait obligatoirement transférer l'essentiel de nos personnels à l'intercommunalité et qu'il faudrait que – condescendance vis-à-vis de nos communes – la mutualisation soit descendante, qu'elle vienne de l'intercommunalité vers la commune. Mais pourquoi ce ne serait pas l'inverse ? Nous sommes nombreux à pratiquer l'inverse, à faire de la mutualisation parce que nous sommes tous, bien entendu, partisans de la mutualisation mais à faire que cette mutualisation aille de la commune vers l'intercommunalité. Pourquoi voudrait-on obligatoirement vider les communes de leur personnel ?

Et puis c'est la suppression de l'intérêt communautaire. Là aussi, danger, car si l'on supprime l'intérêt communauté, la vérité c'est que ce sera un recul pour l'intercommunalité. Et donc, donnons la capacité aux élus locaux, aux maires, de décider librement de l'organisation sur leur territoire.

Imaginez que toutes ces mesures entrent en fonction. Nous aurions alors des compétences amoindries, des finances affaiblies et peu de personnel. Que resterait-il alors de la capacité pour nos communes d'agir au service de nos concitoyens ? C'est bien entendu un modèle que je ne peux pas personnellement accepter.

Alors, on entend ici ou là, dans de savants colloques : « la commune, c'est dépassé ». Et l'on entend le clairon de ces faux modernes qui proposent d'en faire une vassale de l'intercommunalité avant, sans doute, de l'effacer du paysage. Eh bien, mes chers collègues, moi je pense qu'être moderne, c'est faire de l'intercommunalité un outil, un outil efficace, un outil fort, au service des communes. C'est appliquer le principe de subsidiarité, laisser au niveau de la commune tout ce que nos communes peuvent faire, et se rassembler dès que cela dépasse la capacité d'une seule commune, pour être efficace au service de nos concitoyens.

Etre moderne, c'est vouloir une commune forte dans une intercommunalité de projet. C'est aussi favoriser les rapprochements entre communes quand ils sont souhaités et volontaires. Etre moderne, voyez-vous, tout simplement, j'ai la faiblesse de penser que c'est toujours préférer la liberté à la contrainte. Et cette liberté préférée à la contrainte, je crois que c'est aussi la marque de ce que nous sommes au quotidien, nous les maires de France.

Ni érosion ni dilution, nous ne voulons pas de l'anémie de nos communes. Et d'ailleurs, le président de la République, aux Etats généraux de la démocratie territoriale, avait dit : « la commune est irremplaçable ». Eh bien oui, elle est irremplaçable. « Liberté, justice et confiance », ajoutait-il. Oui, liberté, justice, nous les voulons. Un pacte de confiance, nous le souhaitons. Mais à l'évidence, il reste à construire.

Alors simplement, passons des paroles aux actes. Fragiliser les communes, ce serait un risque inconsidéré. Sans nos services publics, pas de cohésion sociale, de justice sur nos territoires, de ce vivre ensemble dont nous sommes les porteurs quotidiens. Sans capacités d'investissement, pas de relance économique, de modernisation. Sans l'action locale, pas de développement durable, de politique du logement, de la petite enfance. Bref, la rupture du lien de proximité.

C'est vrai que nos attentes sont fortes, mais le Premier ministre, qui a été si longtemps maire, et dont tout le monde sait qu'il y a été un maire de qualité, saura, je le crois, entendre nos attentes et y répondre. Ces attentes, ces exigences, elles sont tout simplement à la

hauteur de la passion qui nous anime dans nos fonctions, de l'amour que nous portons à nos communes.

Les grands défis que doit relever notre pays ne pourront pas l'être sans les maires de France. Les communes, disait François HOLLANDE, ne sont pas une charge pour le pays mais un atout pour réussir le redressement. Alors ne les étouffons pas, ne les bridons pas, réaffirmons le rôle de la commune. Rappelons-nous Tocqueville : « c'est dans la commune que réside la force des peuples libres ».

Alors, plus que jamais, tous ensemble, ayons la force et l'audace de croire en la commune et d'ouvrir de nouveaux espaces de liberté. C'est dans ces nouveaux espaces de liberté que nous construirons ensemble la France de demain.

Merci.

Allocution de Monsieur Bertrand DELANOE, maire de Paris

**Monsieur le Premier ministre, cher Jean-Marc,
Monsieur le Président du Sénat, cher Jean-Pierre,
Monsieur le Président du Conseil économique, social et
environnemental, cher Jean-Paul – ce sont tous mes amis !
Monsieur le Président de l'Association des Maires de France,
cher Jacques,
Chers collègues,**

Accueillant, comme l'avaient fait avant moi mes prédécesseurs, pour la treizième année consécutive, le Congrès des maires de France, je risque la répétition ou la contradiction.

Je voudrais, dans le même état d'esprit que les douze années précédentes, vous dire que le maire de Paris, quel qu'il soit, considère comme un honneur et un grand plaisir que de pouvoir accueillir toutes celles et tous ceux qui font la démocratie de proximité. Quelles que soient nos différences politiques, quelles que soient les différences de territoire, quelle que soit la taille de nos communes, j'ai ressenti pendant treize ans, en particulier dans notre Congrès des maires de France, ce que nous sommes ensemble.

Nous sommes ensemble, dans la démocratie française, celles et ceux auxquels s'identifient aux plus près nos concitoyens. Nous sommes celles et ceux, maires de France, qui rassemblent dans nos communes. Lorsque nous travaillons, lorsque nous rendons compte, lorsque nous répondons, nous ne travaillons pas pour celles et ceux qui ont voté pour nous. Nous travaillons, nous tentons d'être à la hauteur de notre mission pour toutes celles et tous ceux qui font la communauté des citoyens de notre commune.

Dans cette période particulière, où nous vivons une crise sans précédent, nous sommes certainement un des facteurs de cohésion de nos sociétés. Car c'est bien dans la commune que la crise économique et sociale conduit les citoyens à se tourner vers le maire pour tout : pour l'emploi, pour le logement, pour le service public, pour l'école, pour le transport. Et donc c'est l'exigence et la noblesse de notre mission qui fait que dans cette période très particulière, où je crois que les plus anciens d'entre nous savent que jamais nous n'avons connu autant de risques de désintégration sociale et de perte de confiance dans les repères communs, nous avons besoin de nous retrouver, d'être solidaires entre nous au-delà de nos différences, car nous avons toutes et tous dans nos communes la même responsabilité : unir, répondre avec nos convictions à un besoin plus impérieux que jamais de vie collective par l'action publique.

Le service public municipal est aujourd'hui un des facteurs de protection. C'est un des thèmes de notre Congrès. Nous, nous ressentons à quel point la précarité, à quel point les difficultés, les souffrances, parfois les inquiétudes nous font obligation de protéger nos concitoyens.

Alors, bien sûr que, dans cette période, nous avons sans doute un rôle particulier à jouer pour la qualité même de la confiance démocratique.

Tous les responsables publics aujourd'hui dans les communes, les départements, les régions, au niveau de l'Etat, tous ont une part de responsabilité dans le redressement de la France et tous ont une part de responsabilité dans cette confiance que nos citoyens veulent reprendre dans leur destin collectif.

C'est notre travail quotidien. C'est aussi ce que nous tentons d'être et de faire ensemble.

Le Congrès des maires de France, c'est l'occasion d'un dialogue, d'un dialogue exigeant qui ne gomme pas les différences, et je n'ai pas oublié les congrès précédents. C'est l'occasion de se parler franchement, entre nous et avec les représentants de l'Etat.

Pour que ce dialogue serve nos concitoyens au-delà de nos différences, il a besoin d'abord d'un état d'esprit exigeant.

La compréhension de ce qu'est la vie communale et la responsabilité de maire : de ce point de vue, moi, j'ai confiance dans celui qui a été un maire emblématique de France, celui qui a été pour beaucoup d'entre nous une référence, l'ancien maire de Nantes, et je pense qu'en termes d'état d'esprit, nous pouvons faire confiance à Jean-Marc AYRAULT pour avoir, avec nous, un dialogue d'une personne qui comprend ce qu'est notre tâche de maire. Cela, c'est convenu.

Et alors, ce dialogue doit être fait de sincérité. Nous sommes contraints, tous, à participer au redressement de notre pays.

Je le dis : oui, à la solidarité. Oui, à la solidarité dans l'épreuve. Oui à la solidarité qui est dédiée uniquement à la confiance et au redressement de la France.

La solidarité, c'est bien sûr la solidarité dans la crise des finances publiques, qui n'est pas née il y a un an et demi. Je le dis avec lucidité, simplicité et de bon cœur.

En 2014, l'Etat demande aux collectivités locales une contribution d'1,5 milliard d'euros. La ville que je représente apportera 120 millions d'euros de ce montant.

L'Assemblée nationale, avec le gouvernement, nous demande la solidarité territoriale, la solidarité entre nous, la solidarité entre collectivités locales. Je l'ai dit au congrès précédent : c'est de bon cœur que la collectivité que je représente participe à cette solidarité.

Il y avait jusqu'à jeudi dernier cinq fonds de solidarité territoriale. La ville de Paris et le département, pour leur part, contribuent à ces cinq fonds pour 364 millions d'euros. C'est normal. Je crois d'ailleurs qu'il y en a un sixième qui est né jeudi dernier : je n'ai pas encore fini les comptes, il faudra quand même que je termine parce que je compte envoyer à l'imprimerie mon projet de budget pour le faire voter dans moins d'un mois.

Mais je trouve que cet effort de solidarité qu'on nous demande, en tout cas, pour ce qui me concerne, je l'estime légitime parce que j'aime la France et parce que dans cette période particulière, j'ai envie qu'on se retrouve tous les manches pour donner de l'espérance à mon pays, la France.

Mais cela suppose aussi des règles du jeu et je l'avais dit au gouvernement précédent. Des règles du jeu claires et stables.

Chacun de nous inscrit son action dans la durée même s'il ne m'a pas échappé qu'il y a des élections municipales dans quatre mois et demi, mais nous sommes obligés d'inscrire notre vision de nos villes dans la durée. Et ce dialogue sincère, constructif, clair, où chacun prend sa part de l'effort dans la loyauté a besoin de règles du jeu claires, identifiées et, si possible, qui ne changent pas tous les ans.

Cher amis, Chers collègues,

Je veux conclure ce bref propos d'accueil d'abord en vous rappelant qu'un des moments sympathiques du Congrès des maires de France, c'est le rendez-vous fraternel de l'Hôtel de ville tout à l'heure, en fin d'après-midi, et que, comme ce sera mon dernier, j'aimerais que vous veniez nombreux, que vous soyez de droite ou de gauche. J'ai chaque fois beaucoup de plaisir à passer de longs moments avec tous les maires de France, des petites, des grandes communes. Je vois mes amis de l'Aveyron ou d'ailleurs, et ça, c'est nous, c'est la démocratie communale.

Je vais vous dire un dernier mot, puisque je ne serai pas au Congrès des maires de France l'année prochaine.

Je me suis aperçu quand même que j'avais, je crois, un peu plus de trente ans de mandat de conseil municipal et treize ans de mandat de maire de Paris mais j'avais commencé très jeune – parce que je vois un éminent collègue qui sourit. J'avais commencé à 26 ans. Tout cela pour vous dire que...

Je veux simplement vous dire dans cette dernière adresse au Congrès des maires de France, avec beaucoup de sincérité, je veux vous le dire du fond du cœur, quelles que soient nos angoisses, quelles que soient nos inquiétudes, quels que soient les sacrifices parfois que nous faisons, la France a plus que jamais besoin de ses élus communaux. La France a plus que jamais besoin que ses élus maires lui donnent confiance dans l'avenir.

Et parce que cette fonction est parfois éprouvante mais que je la ressens comme la plus passionnante qui puisse exister en démocratie, à toutes et à tous, des communes rurales ou des communes urbaines, des petites et des grandes, aux maires d'aujourd'hui et de demain à qui je présente mes vœux les plus chaleureux, je veux vous dire du fond du cœur : être maire, c'est le plus beau métier du monde.

Allocution de Monsieur Jacques PÉLISSARD, président de l'Association des maires de France

Mes chers collègues, de métropole et d'outre-mer, je suis heureux d'ouvrir notre 96^{ème} Congrès !

Bienvenue, Monsieur le Premier ministre,

Vous êtes un habitué de notre congrès où vous êtes venu régulièrement comme maire de Nantes et vous connaissez les contraintes et les réalités de l'action locale.

Je salue également Jean-Pierre BEL, président du Sénat et, très amicalement, Jean-Paul DELEVOYE, président du Conseil économique, social et environnemental,

Je remercie les membres du gouvernement de leur présence.

Je tiens à remercier également à Bertrand DELANOË, dont c'est le dernier congrès en tant que maire de Paris, pour sa fidélité – il a toujours été présent – à nos séances d'ouverture et pour l'accueil toujours si chaleureux qu'il nous réserve ici et à l'Hôtel de ville de Paris,

Merci, cher Bertrand DELANOË.

Chers collègues,

Je vous apporte à tous, bien sûr, vous les maires et présidents d'EPCI, membres de l'Association des maires de France, mon amical salut.

Monsieur le Premier ministre, j'imagine que cela n'est pas facile aujourd'hui d'assumer ces fonctions de Premier ministre.

Mais sachez qu'il n'est pas facile non plus aujourd'hui d'être maire !

Ce temps d'échange que constitue votre venue doit nous permettre, mes chers collègues, d'évoquer nos préoccupations majeures, et elles sont nombreuses !

Je souhaite, et je l'ai dit, que nous le fassions de façon franche, sereine et constructive.

C'est notre dernier congrès de cette mandature. Le retrait de la vie publique de nombreux maires, conjugué aux choix démocratiques, devrait se traduire par le renouvellement d'un tiers environ des maires à la tête de nos communes.

Aussi, je souhaite profiter de cette occasion pour rendre publiquement hommage à toutes celles et à tous ceux qui se sont dévoués sans compter pour leurs concitoyens. Ils méritent, chers collègues, la considération de la nation et nos applaudissements.

(Applaudissements.)

Monsieur le Premier ministre, les maires sont inquiets. Nous avons enregistré cette année un nombre record de participants à ce Congrès. Il est vrai également que l'AMF n'a pas hésité à aborder frontalement et sans tabou tous les sujets et tous les débats.

Il est d'ailleurs peu d'institutions politiques dans notre pays où la culture du débat soit aussi riche, pluraliste et variée qu'au sein de l'AMF.

Arrêtons-nous, un instant, mes chers collègues, sur le message de ce 96^{ème} congrès : « les maires au cœur de l'action - protéger, rassembler, construire ».

Ce thème reflète parfaitement la mission irremplaçable des maires et de leurs équipes, qui va de l'accueil de la petite enfance à l'accompagnement du grand âge, de l'inclusion sociale au développement économique, de la politique du logement au développement durable.

Nous, les maires, chacun, nous veillons à la sécurité et à la tranquillité de nos concitoyens, nous sommes les garants de la qualité de vie, nous gérons le présent et, au quotidien, nous préparons aussi l'avenir.

Permettez-moi de vous rappeler, Monsieur le Premier ministre, une double vérité : nous sommes investis comme maires, et vous l'avez été, de la confiance de nos concitoyens, mais nous sommes aussi agents de l'Etat, et les services de l'Etat doivent, je le dis, mieux nous respecter.

Il n'est pas normal que les plaintes et signalements des maires soient trop souvent classés sans suite, en particulier en matière d'urbanisme

ou de sécurité. Les maires exercent l'autorité légitime de l'intérêt public. En laissant bafouer trop souvent le respect de leurs missions et de leurs décisions, c'est la République que l'on affaiblit.

Monsieur le Premier ministre, plusieurs sujets sont aujourd'hui d'une actualité brûlante.

Tout d'abord, la réforme territoriale.

Au cours des débats, l'AMF a défendu l'idée d'une loi cadre et d'une nouvelle organisation territoriale fondée sur la dynamique du bloc communal. Elle a plaidé la nécessaire solidarité urbain-rural, la clarification des compétences et la libre coopération entre les niveaux de collectivités.

On s'illusionne, chers collègues, en pensant que les problèmes de notre pays seront réglés par le retour des tutelles et la prolifération de schémas technocratiques.

Monsieur le Premier ministre, les collectivités du bloc local, communes et intercommunalités, ne veulent pas être les sous-traitantes de politiques décidées plus haut. C'est pourquoi nous vous demandons de stopper cette overdose administrative qui fait perdre beaucoup de temps et d'énergie à tous et qui coûte cher !

S'agissant du projet de loi lui-même, nous soutenons l'intercommunalité dans le respect des communes. Nous sommes attachés, de manière indéfectible, au principe de subsidiarité plutôt que de nous voir imposer un modèle rigide et uniforme. C'est pourquoi l'intégration automatique de nombreuses compétences (PLU, tourisme, logement...) et la suppression de la libre définition de l'intérêt communautaire traduiraient un manque de confiance de l'Etat et s'analyseraient en un recul des libertés locales.

Monsieur le Premier ministre, pourquoi, de la part de l'Etat, mais cela transcende les gouvernements, une telle méfiance systématique à l'égard des communes ?

Prenons des exemples : l'eau, les déchets, l'énergie, les services aux personnes, les éléments structures – les piscines intercommunales, par exemple – les transports. Dans ces domaines, la coopération intercommunale n'a pas attendu des rapports soi-disant savants sur ces sujets pour se développer efficacement.

Les maires de France en ont assez d'être montrés du doigt quand tant d'autres n'ont pas bougé.

Et je pose des questions :

- a-t-on supprimé des ministères, a-t-on réduit le nombre d'organismes centraux depuis trente ans ?
- a-t-on revu la carte des régions ou des départements ?
- a-t-on changé notre culture administrative ?

La réponse est non !

Il y a d'autres réformes à faire en France que de s'attaquer à l'élé préféré des Français et aux communes qui structurent notre territoire avec, certes, un nombre et une densité importante par rapport à d'autres pays mais qui apportent, cela a été dit pendant notre débat, une solidarité et une proximité que nul ne conteste !

Bien sûr, des réformes sont à faire car le défi que doit relever notre organisation territoriale est bien identifié : comment mieux administrer notre pays en réduisant le coût de sa gestion pour la collectivité nationale, et donc pour le contribuable, qui n'en peut plus.

Chers collègues, le bloc communal y prendra toute sa part mais beaucoup pourraient déjà s'inspirer de la dynamique communale vertueuse alors que tant de blocages paralysent notre société...

Aussi, je le dis très simplement, avec la force de notre conviction collective, la commune est une institution fondamentalement moderne qui démontre au quotidien une formidable capacité d'adaptation.

L'AMF a ainsi soutenu la création de métropoles d'équilibre. Elles répondent à l'ensemble des problématiques urbaines, tant dans leurs aspects économiques, humains qu'environnementaux.

Mais, Monsieur le Premier ministre, leur création doit se faire en toute clarté institutionnelle, avec la nécessaire consultation des communes qui la composent en raison de l'importance et du caractère définitif des transferts opérés.

Si l'AMF est favorable à des objectifs de mutualisation, elle considère qu'il n'y a pas de modèle, ni de standard unique. La mutualisation peut être, effectivement, ascendante ou descendante.

Fixons, par contre, Monsieur le Premier ministre, des objectifs partagés, faisons confiance aux élus pour trouver la meilleure solution, au moindre coût, en fonction des réalités locales.

Deuxième sujet que je tiens à aborder, c'est la réforme de l'urbanisme.

La gestion de l'urbanisme est une liberté organisée par les lois Defferre de 1983 et la retirer brutalement aux communes serait un recul inacceptable.

Je ne suis d'ailleurs pas certain que les difficultés rencontrées ici ou là en matière d'urbanisme soient la faute des communes. Elles doivent, au contraire, jongler avec des textes sans cesse modifiés avant même que les précédents ne soient appliqués et évalués.

Trop souvent et, Monsieur le premier ministre, mes propos vont peut-être sembler un peu durs, les maires ne se sentent plus soutenus par les services de l'Etat qui peuvent se montrer tatillons et procéduriers.

Nous naviguons entre dispositions temporaires et injonctions contradictoires, sans parler des études coûteuses qui nous sont imposées.

C'est dans ce contexte que la loi ALUR en discussion au Parlement prévoit le transfert automatique des PLU aux intercommunalités. C'est, permettez-moi le mot et la formule, la cerise sur le gâteau !

L'AMF a exprimé dès le départ sa forte opposition à l'automatisme et au caractère obligatoire de ce transfert.

Certes, la planification de l'urbanisme peut être élaborée au niveau intercommunal. Mais à une double condition : à la condition d'une démarche volontaire, d'un périmètre pertinent et d'une co-élaboration entre la communauté et les communes.

C'est la raison pour laquelle le Bureau de l'AMF a proposé un amendement qui préserve la volonté des communes tout en permettant une démarche intercommunale lorsqu'elle est majoritairement souhaitée.

Monsieur le Premier ministre, sur ces deux questions, réforme territoriale et réforme de l'urbanisme, l'idée que la commune serait dépassée, qu'il faudrait la contourner, la marginaliser est une véritable erreur stratégique.

Au risque de me répéter, Monsieur le Premier ministre, mais c'est mon acte de foi républicaine, la commune est essentielle dans notre vie publique.

Nos concitoyens participent fortement aux élections municipales alors qu'ils peuvent délaissier d'autres consultations.

Ils font confiance à leur maire à 75 % des habitants d'une commune, vivent leur commune comme une institution adaptée à leurs besoins, qui sait se regrouper avec d'autres pour mieux assumer en intercommunalité et en solidarité territoriale ce qu'elle ne peut faire seule.

Cependant, chers collègues, cet attachement viscéral à la commune n'est pas incompatible avec l'émergence de communes fortes. Le regroupement, là encore, sur la base du volontariat, de la liberté de décision des conseils municipaux, le regroupement volontaire de communes est possible avec la formule de la commune nouvelle issue de la loi du 16 décembre 2010.

Mais leur statut doit être rendu plus attractif à la fois sur le plan financier et sur le plan institutionnel.

Dans un contexte marqué durablement par de très fortes contractions budgétaires, la création librement consentie de communes nouvelles

peut permettre plus d'efficacité dans la gestion des projets communaux.

Ce mouvement pourrait aussi concerner de petites intercommunalités en milieu rural qui, en se transformant en commune nouvelle, comme certaines l'ont déjà initiée, je pense au Dévoluy, à la zone de Thisy, permettrait de renforcer la collectivité communale.

Et renforcer la collectivité communale, c'est pour nous une ardente obligation. L'amendement que j'ai déposé et défendu, garantissant pour ces communes un pacte de stabilité de la DGF sur trois ans, a été voté avec l'accord du gouvernement, et je remercie Madame ESCOFFIER et Madame LE BRANCHU qui étaient présentes au banc du gouvernement. C'est un outil qui, en respectant encore la liberté des communes, permet ce regroupement si celles-ci le souhaitent.

Profitant de l'expérience de ces communes, je ferai d'ailleurs des propositions concrètes au nom de l'AMF afin de favoriser sous tous ses aspects le regroupement volontaire des communes.

Là encore, chers collègues, l'AMF est fidèle à ses valeurs et au rendez-vous de la modernité.

Au-delà des questions institutionnelles, je souhaite aborder deux questions à fort contenu de préoccupations, à savoir les questions financières et la réforme des rythmes scolaires.

Sur le plan financier, nos charges augmentent et nos ressources baissent, nous le savons tous, c'est une vieille litanie.

L'AMF a toujours tenu un discours responsable, quels que soient les gouvernements, sur l'impérieuse nécessité pour notre pays de maîtriser ses finances publiques.

Mais, Monsieur le Premier ministre, nous ne pouvons pas accepter qu'après plusieurs années de gel, nos dotations soient amputées de 3,5 % en 2014 et du double, soit 7 %, en 2015 alors que nos charges augmentent et que les politiques publiques mises en place par l'Etat, ou négociées par l'Etat à Bruxelles, continuent de solliciter les budgets locaux.

On ne peut pas dire d'un côté à nos collectivités de réduire leurs dépenses et, de l'autre côté, les contraindre à dépenser plus ! Il y a là une contradiction majeure qui risque de faire imploser le système car on entretient encore – je le dis à mes collègues parlementaires ici – trop souvent, dans beaucoup de lois, de directives ou d'annonces, l'illusion que les collectivités pourraient encore payer...

Or, nous subissons une vague nouvelle de charges. Je pense par exemple à la TVA sur les services publics, les déchets – on en a parlé dans le cadre du débat d'orientation – mais aussi les transports qui augmentent alors qu'il s'agit là de services essentiels pour la population. Les Agences de l'eau sont ponctionnées au profit du budget général de l'Etat, au moment même où le gouvernement prévoit de nous transférer la compétence de gestion des milieux aquatiques. Les indemnités, chers collègues, nos indemnités, de milliers d'élus, sont assujetties à cotisations sociales par la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2013 sans même que les intéressés et leurs associations représentatives aient été informés au préalable.

Mettre ainsi à la charge des budgets locaux, qu'il s'agisse d'ailleurs des communes ou des départements, des sommes importantes qui n'avaient pu être anticipées est un frein au rapport de confiance que le gouvernement devrait instaurer avec les collectivités.

L'addition des charges, la soustraction des dotations provoquent un effet ciseau porteur d'effets pervers. Les marges de manœuvre fiscales étant nulles, les variables d'ajustement pour nos budgets risquent d'être la dégradation des services à la population et surtout, André LAIGNEL l'a évoqué, la baisse de l'investissement des collectivités. Je rappelle que celui-ci constitue, et c'est vrai, 71 % de l'investissement public civil de l'ensemble du secteur public.

Beaucoup d'emplois locaux pourraient alors être menacés. En particulier dans le domaine du bâtiment et travaux publics. A cet égard, deux points positifs : la revalorisation du FCTVA et la création de l'Agence de financement des collectivités locales sont deux coins de ciel bleu dans un horizon un peu nuageux, c'est le moins que l'on puisse dire, qui permettent d'avoir quelques espoirs sur un certain

maintien de nos investissements. Mais, Monsieur le Premier ministre, il est impératif que la baisse des dotations d'Etat, que nous comprenons, soit compensée par un allègement des charges et des normes.

Les normes ! Nous en avons approuvé hier le moratoire, aujourd'hui c'est le choc de simplification, mais nous souhaitons en voir enfin les effets concrets. Nous sommes un peu comme sœur Anne, on ne voit pas venir grand-chose. Il faut que le dispositif s'accélère, que les normes et leur flux soient enfin cantonnés.

L'action méritoire du CCEN n'a pas permis de tarir le flux. Il reste aussi, chers collègues, à s'attaquer à un stock vertigineux de 400 000 normes que nous appliquons et qui pèsent sur nos budgets d'investissement comme de fonctionnement.

Je ne sais pas si, Monsieur le Premier ministre, chers collègues, l'Equipe de France de football, les Bleus, accompliront l'exploit de se qualifier ce soir pour la coupe du monde de football, s'ils iront au Brésil.

Bien évidemment, nous leur adressons tous nos encouragements... et, sous forme d'applaudissements, on peut les encourager ! (Applaudissements.) Je ne sais pas s'ils iront à la Coupe du monde mais, chers collègues, il est déjà un domaine où malheureusement notre pays est champion du monde ; c'est celui des normes et des procédures qui ralentissent et compliquent à l'excès l'action publique !

Aussi, Monsieur le Premier ministre, il faut que nous sortions du régime des normes prescriptives au profit d'un dispositif d'objectifs à atteindre. Il faut que les délais procéduraux soient limités dans le temps. Est-il normal qu'à projet équivalent, l'instruction d'un dossier soit deux fois plus longue en France qu'en Allemagne ? Je pose la question. Notre pays ne se redressera que s'il accepte de corriger en profondeur sa culture administrative.

Enfin, chers collègues, j'aborderai la question cruciale des rythmes scolaires.

L'intérêt de l'enfant, c'est, bien sûr, une préoccupation que nous partageons, quelles que soient nos sensibilités.

Sur un plan général, nous aurions préféré, nous l'avons dit, une réforme globale des rythmes scolaires qui prenne en compte l'année, la semaine et la journée car tout se tient.

On aurait pu aussi imaginer que le retour à la semaine de 4 jours et demi, qui était la règle, il y a quelques années seulement, puisse être logiquement assumé par la seule Education Nationale.

Monsieur le Premier ministre, vous avez fait un choix différent.

Vous en avez démocratiquement le droit mais il est de ma responsabilité de vous alerter sur le malaise grandissant, l'inquiétude, parfois l'exaspération, que cette réforme suscite dans nos communes.

J'avais en toute liberté, et vous connaissez ma franchise de propos, de la même façon alerté votre prédécesseur sur le désarroi, l'hostilité de certains maires face au service minimum d'accueil dans les écoles en cas de grève des enseignants, et de la souplesse avait alors été injectée dans le dispositif.

J'avais rappelé au Congrès, comme je le fais aujourd'hui, que les maires doivent appliquer les lois et les décrets de la République.

C'est dans ce contexte que l'AMF n'a eu de cesse de demander trois adaptations substantielles au dispositif arrêté par le gouvernement :

- la première, c'est le soutien financier de l'Etat : que les choses soient claires, le coût médian, et non pas moyen, de mise en place de trois heures d'activités périscolaires s'élève à 150 euros par enfant et par an, avec des variations selon les territoires, soit un total de 900 millions par an pour les 6 millions élèves, à la charge des communes. C'est considérable, nous le savons tous, au gouvernement comme dans nos communes, en une époque de disette financière.

Vous avez accepté, Monsieur le Premier ministre, de reconduire, en 2014 et pour toutes les communes, le dispositif de soutien financier prévu en 2013 et j'ai publiquement, parce que c'est la vérité, salué cette décision.

Nous renouvelons cependant notre demande de pérenniser ces aides après 2014 ainsi que le financement complémentaire des Allocations familiales car les dépenses sont durables.

- La deuxième adaptation que j'ai évoquée avec vous, le 9 octobre, c'était l'allègement des normes d'encadrement.

Le Président de la République, François HOLLANDE, ici même, dans cette salle, il y a un an, avait annoncé l'allègement des taux d'encadrement pour toutes les activités périscolaires afin de limiter le coût de cette réforme.

Nous avons applaudi cette décision d'allègement et le décret du 2 août qui décline cet allègement, nous l'avons approuvé.

En revanche, Monsieur le Premier ministre, nous dénonçons depuis des mois son ignorance par la Caisse nationale d'allocations familiales qui n'applique cet allègement que pour les trois nouvelles heures périscolaires alors que nous le demandons sur l'ensemble du temps périscolaire.

Cette situation, chers collègues, est d'autant plus absurde dans la pratique que les communes devraient alors mettre en place deux organisations différentes pour l'accueil de loisirs périscolaire, selon qu'il s'agit ou non d'heures liées à la réforme.

Si je résume, avec les mêmes enfants, dans les mêmes locaux, pratiquant les mêmes activités, avec les mêmes animateurs, les taux d'encadrement seraient différents en fonction des heures !

Ce n'est pas acceptable. Il nous faut cet allègement généralisé, harmonisé sur l'ensemble du temps périscolaire.

Je trouve enfin anormal, Monsieur le Premier ministre, mais rassurez-vous, cela n'a pas de lien direct avec les rythmes scolaires, que les communes qui sont pourtant, avec leur intercommunalité, et de loin, dans notre pays, les premiers financeurs de la petite enfance ne soient pas associées aux négociations entre l'Etat et les partenaires sociaux fixant les orientations de la CNAF.

C'est un système archaïque, il ne peut plus durer !

- La troisième adaptation porte sur les modalités de mise en œuvre pour les communes qui devront instituer cette réforme en 2014.

Nous avons souligné les difficultés, pour toutes les communes, les rurales en particulier, de trouver des animateurs, des locaux adaptés, et de faire face à la spécificité des classes maternelles. Et sur ce registre, vous avez eu, Monsieur le Premier ministre, une écoute attentive. C'est vrai que les écoles maternelles ont une spécificité qui mérite peut-être un traitement différencié.

Nous avons dénoncé les calendriers brusqués, voire surréalistes, imposés par certains DASEN, certains directeurs académiques, qui demandaient que tout soit bouclé pour octobre ou pour début novembre !

Vous avez accepté que ce calendrier inapproprié soit assoupli, ce qui est réaliste, et ce qui permettra à toutes les communes de profiter du retour d'expérience de celles qui ont commencé en 2013.

En effet, l'Association des Maires de France a envoyé un questionnaire aux 4 000 communes concernées pour faire un premier bilan d'application de la réforme, ses réussites – il y en a – et ses difficultés – il y en a.

Ses résultats seront présentés lors de l'atelier que nous tiendrons jeudi matin sur ce sujet. Cette étude nourrira ainsi objectivement les échanges que nous aurons avec Monsieur PEILLON, qui vient sur ce dossier. J'espère que nous aurons des échanges constructifs.

Monsieur le Premier ministre, nous sommes tous des citoyens, des élus responsables, et la situation globale de notre pays nous interpelle.

Je disais ici même, il y a quatre ans, à François FILLON, à cette même tribune, que les maires n'étaient pas des quémandeurs maximalistes de dotations d'Etat financées par le déficit budgétaire...

Les maires ont toujours le même esprit de responsabilité, ils sont prêts à prendre en compte les contraintes de l'Etat mais dans le cadre, Monsieur le Premier ministre, d'une démarche partenariale.

Alors mettons en commun notre intelligence collective pour déterminer ce qui est bon, ce qui est efficace pour la gestion de notre pays.

Hélas, tel n'est pas le cas aujourd'hui.

L'Etat impose à la charge des collectivités le coût de politiques qu'il décide seul. Les collectivités, à leur tour, demandent légitimement la compensation de ces dépenses nouvelles. Mais l'approche consolidée, cohérente et globale est rarement pratiquée. Les actions sont empilées, les responsabilités sont émiettées, les financements sont parcellisés entre différents niveaux territoriaux. La pertinence d'une politique est dans un tel contexte mal appréhendée et l'évaluation de son intérêt par rapport à son coût est problématique.

On le voit bien avec les interrogations sur la réforme des rythmes scolaires.

Or, nous devons tous rechercher aujourd'hui, au niveau de l'Etat, de nos communes, l'efficacité de la dépense publique, l'efficacité d'ensemble par rapport à l'intérêt de telle ou telle action.

Le dialogue préalable est donc indispensable entre l'Etat et les exécutifs locaux.

Cela n'est, hélas, pas nouveau mais, trente ans – trente ans, c'est long – après les lois de décentralisation, il est urgent que nous disposions d'une instance de concertation, de discussion, de négociation, pour que toutes les politiques publiques, nationales comme européennes, qui impactent nos collectivités locales soient effectivement discutées avec l'Etat.

Chers collègues, si nous avons disposé de cette instance de dialogue avant l'annonce de la réforme des rythmes scolaires, bien des

difficultés, bien des problèmes que nos communes et nos enfants vivent aujourd'hui, auraient été évitées.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de mettre en place, Monsieur le Premier ministre, le Haut Conseil des Territoires, instance resserrée où l'AMF, forte de sa représentativité, de son pluralisme et de son esprit de responsabilité, avec les départements, avec les régions, entend y prendre toute sa place.

Chers collègues, dans une France profondément atteinte par la crise qui frappe des territoires entiers, avec la crise économique, la crise sociale et plus globalement la crise de confiance, dans un pays qui doit aborder avec lucidité son avenir pour éviter son déclassement et s'engager avec courage vers un nouveau modèle économique, social et environnemental, dans une République fragilisée par une valorisation excessive des revendications individuelles, voire communautaristes, qui sapent les valeurs les plus fondamentales, les habitants de nos communes et nos villes savent qu'ils peuvent et pourront compter sur les maires de France pour « protéger, rassembler et construire » au service de notre pays.

Rassemblés, nous lancerons à la fin de ce Congrès la commémoration par les communes de France du centenaire de la Première Guerre mondiale, démontrant que nos collectivités, transcendant leur diversité, constituent le socle de l'unité du pays, dans le partage de la mémoire des épreuves, des aspirations à la paix et à la construction européenne.

Les maires sont les fantassins de notre République. Ils assurent la cohésion sociale. Ils portent les projets structurants de leurs territoires qui permettent leur avenir.

Pour la modernité de notre pays, pour la crédibilité de la parole publique, pour le rassemblement de notre pays, faisons ensemble confiance aux maires de France !.

**Allocution de Monsieur Jean-Marc AYRAULT,
Premier ministre**

**Monsieur le Président du Sénat, cher Jean-Pierre BEL,
Monsieur le Président du Conseil économique, social et
environnemental, cher Jean-Paul DELEVOYE,
Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement,
Monsieur le Maire de Paris, mon cher Bertrand,
Monsieur le Président de l'AMF, cher Jacques PELISSARD,
Mesdames et Messieurs les Maires de l'Hexagone et d'Outre-
mer,**

Mesdames et Messieurs les maires, j'aurais presque pu dire en commençant ce propos « chers collègues », mais c'est dans d'autres fonctions que je m'adresse à vous aujourd'hui pour vous dire ma confiance dans votre action et dans l'institution que vous représentez.

Je sais à quel point vos fonctions sont exigeantes et vous le manifestez à votre façon. J'ai exercé pendant 35 ans la responsabilité de maire, d'abord dans une commune de banlieue de 40 000 habitants, puis 23 ans à Nantes.

Ce n'est pas mon premier congrès. Le premier congrès auquel j'ai participé, c'était à l'Hôtel de Ville de Paris. Il y avait beaucoup moins de monde ; aujourd'hui vous êtes très nombreux. Et je crois que cette participation si nombreuse, si vivante est le reflet de l'importance que vous attachez à vos fonctions, le sens des responsabilités qui est le vôtre, le besoin de vous retrouver pour partager non seulement des problèmes mais aussi des expériences, et puis l'occasion de vous faire entendre.

Mais ce que je voudrais d'abord vous dire avant de traiter plusieurs sujets, c'est que comme beaucoup d'entre vous, j'ai fait ce choix de consacrer une partie de ma vie à ma commune et au service de mes concitoyens. Comme vous, j'en connais les satisfactions, j'en connais les contraintes, et parfois les contrariétés.

C'est la difficulté, c'est la grandeur de la fonction. C'est aussi le prix à payer pour être reconnu et estimé par la population. Et ce n'est pas un hasard si, parmi tous les mandats, le mandat de maire est le plus apprécié des Françaises et des Français.

C'est cette réalité de la commune qu'il faut sans cesse rappeler. Et je le rappelle ici aujourd'hui devant vous à ceux qui nous disent que les communes sont dépassées, que 36 000 communes c'est trop, que c'est un handicap pour le pays. Le maire aujourd'hui, et vous le savez mieux que quiconque, c'est celui qui peut aider, c'est le premier élu à qui l'on peut s'adresser, c'est l'élu le plus connu et le recours le plus évident.

Et aux yeux de nos concitoyens, et je pense en particulier aux plus modestes, à ceux qui parfois ne savent pas à qui s'adresser, le maire est la démocratie en personne.

C'est cette conviction qui a guidé les pères fondateurs de la République et ce n'est pas un hasard. Je pense à Jules Ferry et à Gambetta. Je n'oublie pas qu'en arrivant au pouvoir, leur première décision fut de fonder l'école publique et de permettre l'élection au suffrage universel des maires. L'école et la mairie, les deux piliers de la République. Deux bâtiments, souvent jumeaux d'ailleurs, qui se sont implantés dans tous nos villages.

Là s'est joué vraiment l'enracinement du régime républicain. Là s'est opérée une révolution silencieuse – plus silencieuse que les précédentes – mais une vraie révolution : celle qui a fait entrer notre pays dans l'ère de la démocratie.

130 ans après, la France a plus que jamais besoin de ses communes pour faire vivre la démocratie. 130 ans après, chacun doit être conscient que nous avons besoin de cette proximité pour faire barrage aux individualismes, à l'intolérance, à des extrémismes qui nient jusqu'à la racine même de tout ce que la République porte en elle de justice et de liberté.

Alors, j'entends évidemment les critiques qui assimilent nos communes à un système archaïque et qui mettent en cause leur existence. Chacun d'ailleurs a pu lire encore dans la presse, ces

derniers jours, ces commentaires disant d'abord que les gouvernements manquaient d'audace mais que les maires étaient conservateurs.

Eh bien, moi, je vous dis tout le contraire. Ce sont les communes qui ont fait la France et ce sont elles encore aujourd'hui qui font sa solidité et sa cohésion. Et il est temps que les responsables politiques réagissent par rapport à certains discours trop convenus qui parfois blessent et découragent les maires qui, partout et toujours, sont en première ligne au service des Françaises et des Français.

Alors oui, c'est vrai, les communes ont su se regrouper, créer des intercommunalités, mutualiser leurs moyens, parce que les élus, je les connais, sont responsables d'abord de l'argent public et de leur volonté d'efficacité dans la mission des services publics. Ils veulent aussi en se mettant ensemble retrouver des marges de manœuvre que les communes avaient perdu individuellement.

Mais je le dis ici et j'ai bien entendu votre discours, Monsieur le président Pélissard, l'intercommunalité n'est pas en elle-même un objectif en soi. Elle est utile, elle doit être encouragée, mais elle n'est qu'un moyen au service de l'efficacité de l'échelon communal. Voilà ma conviction : c'est que partout, et ça, c'est l'esprit de subsidiarité, où l'échelon communal retrouve les moyens d'agir, je le dis sincèrement, c'est la République qui progresse. Et peu importe la taille de la commune ! La proximité, ce n'est pas une formule en l'air, ça existe. C'est le contact personnel, et cela doit continuer à exister.

Et moi qui ai exercé la fonction de maire, je peux vous dire en témoignant, et là beaucoup se retrouveront, que quelle que soit la taille de la commune, le maire est toujours le maire et que parfois on vient se confier à vous de malheurs individuels mais aussi de projets et d'ambitions. Eh bien, ce lien, quelles que soient la nécessaire réforme et la réorganisation, il faut le garder. C'est une richesse de la France.

Et vous me posiez des questions, Monsieur le président, à propos de l'intercommunalité. Je n'avais pas prévu de répondre dans cet ordre mais je vais vous le dire tout de suite.

La France est une république une et indivisible mais, en même temps, elle est diverse.

Vous avez dit que l'AMF avait toujours été favorable à la constitution de métropoles d'équilibre à vocation européenne, et c'est le cas du projet de loi qui est en cours d'examen par le Parlement. Mais la métropole ne résume pas tout. La métropole doit s'intéresser aussi au reste de son territoire et être solidaire avec le reste de son territoire. Mais en même temps il existe une telle diversité que je ne vois pas pourquoi le gouvernement imposerait un modèle unique.

Et quand vous me dites que dans certaines tailles d'intercommunalité, on veut garder l'intérêt communautaire comme un libre choix, eh bien, je fais la différence avec les métropoles et je souhaite qu'à la fin des textes qui seront votés on garde cette possibilité parce que c'est très souvent par le consensus que les élus se mettent d'accord.

C'est la même chose pour le PLU. Le Sénat a fait des propositions, l'AMF les a faites pour rapprocher les points de vue. En tout cas, le gouvernement souhaite ce compromis, souhaite que le point de vue des maires, en particulier des plus petites intercommunalités, soit respecté parce que, moi, je fais confiance au sens de la responsabilité des maires. Quand on leur impose, ils résistent mais quand ils réfléchissent ensemble, ils sont capables de grandes choses. Alors, je prends cet engagement devant le Congrès de l'Association des Maires de France.

Notre volonté et, en tout cas, c'est la volonté du gouvernement, c'est de faire reculer ce qu'on appelle « les fractures territoriales ». Ces fractures territoriales existent dans notre République. Elles existent entre les territoires ruraux et les territoires urbains mais aussi entre les territoires périurbains et les grandes villes, mais elles existent aussi, je le sais par expérience, à l'intérieur même de nos grandes

villes. C'est une atteinte grave à l'unité et à la cohésion de la nation. Et dans nos politiques publiques, qu'elles soient celles de l'Etat ou des collectivités territoriales, à tous les échelons, le combat contre la discrimination territoriale, donc aussi le sentiment d'abandon d'une partie des Françaises et des Français, Mesdames et Messieurs les Maires, je sais que c'est votre combat mais c'est aussi le mien et celui du gouvernement. L'Etat est attendu sur ce combat et c'est sa responsabilité de s'engager. C'est ce que nous avons commencé à faire avec Marylise Lebranchu et Cécile Duflot.

C'est pourquoi, je commencerai par là, par nos territoires ruraux, pour nos petites villes et pour nos quartiers, nous avons fait de la présence des services publics sur tout le territoire une priorité.

Nous sortons d'une période de 10 ans où les logiques sectorielles ont dominé la réforme de l'Etat. Le résultat, c'est que chaque administration a pris ses décisions de réorganisation de son côté et que certains territoires ont vu, en quelques années, partir un grand nombre de leurs services publics.

Les effets de cette désorganisation ont été dramatiques. Dramatiques pour les territoires concernés – notamment les petites villes et les villes moyennes – mais aussi dramatiques pour l'image de l'Etat et pour le respect qu'il doit inspirer.

Aujourd'hui, nous avons donc besoin d'une coordination renforcée, et même d'une planification dans l'implantation des services publics. Ce sera bientôt chose faite avec la deuxième loi de décentralisation. Des schémas départementaux seront rendus obligatoires par la loi et leur élaboration sera assurée par les préfets et les conseils généraux, bien sûr en lien avec les élus des communes.

Mais cela ne suffit pas, car il faut aussi penser aux territoires les moins denses, là où les services publics sont en repli. La mutualisation est, pour eux, un outil pertinent, et nombre d'entre vous me le disent.

J'ai donc décidé de financer, d'ici 2017, 1 000 maisons de service public, contre 320 aujourd'hui. Un fonds sera créé dès 2014, doté à terme de 35 millions par an, ce qui correspond à 50 % des coûts de fonctionnement du réseau.

C'est un engagement que l'Etat doit prendre : celui de rester présent sur le territoire. Ce que je veux, ce sont des agents présents physiquement sur le terrain, à l'écoute des réalités.

Et de ce point de vue, l'Etat doit montrer l'exemple. Dans ses directions départementales, le gouvernement a fait le choix de concentrer son énergie sur l'amélioration de la qualité du service, plutôt que de se lancer dans une énième réorganisation. Plutôt que de tout changer une nouvelle fois, nous devons d'abord donner le temps aux agents d'assimiler les réorganisations précédentes et de se mettre en ordre de marche.

Mais pour cela, il faut préserver les effectifs de l'Etat au niveau départemental. Toutes les réformes précédentes ont fait peser sur le niveau départemental et infra-départemental le poids des diminutions d'effectifs, alors même que le niveau régional a été très largement préservé. J'ai donc demandé aux ministres de veiller personnellement au suivi annuel des effectifs qui seront affectés à chaque département et c'est Matignon, c'est-à-dire mes services, qui contrôlera que cet objectif sera bien respecté. Les Français ont besoin de l'Etat. Pour réaffirmer son autorité, l'Etat a aussi besoin de réaffirmer sa présence, et pas pour des actions tatillonnes, j'ai bien entendu, Monsieur le Président Pélissard, et ce n'est pas ce que je souhaite.

Mais quand je me déplace d'un département à l'autre et que je discute avec les élus, que je discute avec les préfets, ils me disent : « Nous sommes à l'échelon départemental au bon échelon pour dialoguer avec les maires, avec les conseillers généraux, avec les parlementaires ». Bâtir des projets, écouter, impulser, rassembler, c'est cela que je veux. Un Etat fort, un Etat présent, ce n'est pas un Etat qui ne fait pas confiance mais c'est un Etat qui met en mouvement, à condition qu'il soit là. Je prends l'engagement que l'Etat sera de retour dans les départements de France.

Et cela, Mesdames et Messieurs les maires, concerne tous les services publics au-delà de l'Etat, et je pense notamment à la santé.

Un « pacte territoire-santé » a été lancé pour lutter contre les déserts médicaux. 12 engagements ont été pris, que nous tiendrons. Nous soutenons la création de maisons de santé pluridisciplinaires. 370 maisons de santé sont aujourd'hui en fonctionnement. Nous en avons créé plus d'une centaine en un an. 400 projets sont actuellement en cours de réalisation.

Nous avons également posé un cadre pour assurer l'implantation des jeunes médecins généralistes en milieu rural mais aussi dans les petites villes et dans certains quartiers où il n'existe absolument de présence médicale. Ce combat est un combat qu'il faut gagner absolument. C'est le combat de l'égalité par rapport à l'accès aux soins. C'est le combat de la cohésion sociale. D'ores et déjà, 150 contrats d'installation de praticiens territoriaux de médecine générale seront signés d'ici la fin de l'année.

Oui, la lutte contre les déserts médicaux, c'est un choix de société et c'est un combat que nous gagnerons ensemble.

La République, c'est l'égal accès aux services publics, mais c'est aussi, Mesdames et Messieurs les maires, et vous êtes là souvent en première ligne parce que c'est vous qu'on interpelle, l'ordre public et le droit à la sécurité pour tous et partout.

Le gouvernement a fait le choix de la sécurité comme priorité. Et c'est en pensant aux territoires ruraux et aux quartiers défavorisés que nous avons pris cette décision cruciale de mettre fin à la baisse constante des effectifs de la police nationale et de la gendarmerie. Sans cette décision de stopper cette hémorragie, depuis 2012, c'est-à-dire depuis que je suis à la tête de ce gouvernement, la police et la gendarmerie auraient perdu 3 400 agents de plus du fait du non remplacement des départs en retraite. Cela aurait porté à près de 13 500 le nombre d'emplois de gendarmes et policiers supprimés depuis 2008. Non seulement cette hémorragie a été stoppée, mais ce sont au contraire 500 recrutements supplémentaires par an qui ont été engagés. Ma volonté, c'est que la sécurité avec les moyens nécessaires, donc des choix budgétaires nécessaires, soit assurée pour tous et partout. Oui, Mesdames et Messieurs les maires, je sais que cette autre exigence, c'est celle de la population.

64 zones de sécurité prioritaire ont aussi été créées pour s'attaquer au cœur de la criminalité et du banditisme.

Mais nous n'avons pas oublié les actes de délinquance beaucoup plus diffus qui ont tendance à s'étendre géographiquement et qui troublent la vie de la population. Le ministre de l'intérieur, Manuel VALLS, a présenté il y a un mois un plan de lutte contre le cambriolage. C'est une priorité, et je sais, parce que je croise beaucoup de maires au cours de mes déplacements, que cette mesure est attendue. Des moyens nouveaux y seront consacrés. Je pense aussi que chacun d'entre vous peut coopérer, non pas pour prendre en charge les dépenses de l'Etat, mais pour mieux définir la stratégie de lutte contre la délinquance et ces phénomènes qui exaspèrent la population, parce que le maire doit être au cœur du dispositif de sécurité.

Et c'est pour l'égalité du territoire aussi que nous avons décidé d'accélérer le déploiement du très haut débit.

Une initiative de l'Etat était nécessaire, et vous le savez, après des années de démission. Un plan a été annoncé en février dernier. Il engage l'Etat à hauteur de 3 milliards d'euros de subventions mais au total ce sont 20 milliards d'euros d'investissements qui seront consentis en dix ans. Ce plan s'adresse à tous les citoyens, sur tout le territoire. Il permettra l'accès aux dernières innovations en matière de santé, de travail ou de services publics. Mais, et vous le savez bien, c'est un outil nécessaire pour attirer des entreprises et leur permettre de se développer et d'innover.

C'est donc un chantier de longue haleine qui s'est engagé, comme l'a été à son époque celui de l'électrification qui a transformé la France. Eh bien, ce chantier du numérique partout est un chantier qui avance : près de trois foyers sur dix sont couverts en très haut débit. Et comme le Président de la République s'y est engagé, 50 % de la population sera couverte en 2017 et 100 % en 2022.

Là encore, Mesdames et Messieurs les maires, c'est un engagement concret qui permettra à tous les élus qui en ont la volonté de montrer

à leurs concitoyens que les choses changent concrètement pour eux.

C'est pourquoi les territoires ruraux doivent recevoir aussi de notre part la plus grande attention. J'ai décidé de lancer un programme spécifique en direction des bourgs, principalement ces bourgs qui jouent un rôle d'animation de leur territoire, des pays qu'ils ont constitués autour d'eux. Ce sont de véritables centres en quelque sorte.

Mais ces contrats, ces nouveaux contrats, seront dotés de crédits d'ingénierie de l'Etat pour monter les projets, pour étudier les projets, et ses modalités seront discutées avec les représentants des collectivités. C'est aussi là une proposition de Madame Duflot et de Madame Lebranchu. J'ai décidé de la retenir.

Dès 2014, ce programme et ces moyens d'ingénierie que vous avez perdus et que vous retrouverez permettront d'aider les collectivités à monter leurs projets mais surtout de mobiliser, dans une démarche contractuelle, les crédits d'Etat, les fonds européens et les aides des autres collectivités.

Trop de bourgs connaissent aujourd'hui un véritable dépeuplement. Leur animation est pourtant un enjeu essentiel du lien social. C'est un enjeu de qualité de vie dans nos campagnes et ces contrats permettront aussi d'animer de véritables projets de pays.

Cela passe notamment par des programmes de rénovation de logements privés, par la création de logements sociaux, mais aussi par le soutien et la pérennisation des services, qu'il s'agisse de commerces ou de services publics. Je sais que c'est un énorme travail mais il est indispensable, là encore pour lutter contre ce que j'ai appelé tout à l'heure la fracture territoriale et le sentiment d'abandon.

Par ailleurs, et toujours pour confirmer l'attention portée aux centres ruraux, je m'engage à ce que la réforme du découpage cantonal n'ait aucune incidence sur les éléments liés à la qualité de chef-lieu de canton, que ce soit, par exemple, la fraction « bourg-centre » de la dotation de solidarité rurale ou le régime indemnitaire des élus.

Mesdames et Messieurs les maires, c'est pour l'égalité des territoires que j'ai également décidé de permettre à tous les échelons de collectivités d'être associés à la négociation des prochains contrats de plan Etat-région.

Cela n'avait jamais été le cas jusqu'à présent. Les contrats de projet, après les contrats de plan – je les appelle à nouveau les contrats de plan. Sur la période 2006-2013, ce sont quand même 28 milliards d'euros qui ont pu être mobilisés.

Et les maires peuvent légitimement se demander s'ils seront autour de la table des négociations.

Pour cette nouvelle génération de contrats de plan que j'ai lancée pour la période 2014-2020, à un moment où l'Etat prône le dialogue, j'ai décidé que l'Etat devait montrer l'exemple. Toutes les collectivités seront associées à cette négociation, depuis les départements, les futures métropoles jusqu'aux communautés de communes, avec évidemment la participation des maires, parce que c'est là que se lira la vraie volonté de cohésion et de solidarité nationale.

Et donc les contrats de plan, ce n'est pas une formule en l'air, comporteront obligatoirement un volet territorial, à tous les niveaux, ce qui permettra d'aider tous les territoires et en particulier les territoires les plus vulnérables : les zones rurales mais aussi les quartiers, les petites villes en déficit de services publics et les Outre-mer.

Je vous fais cette proposition, Monsieur le président de l'AMF, pour en discuter quant aux modalités à l'échelle nationale comme à l'échelle de chaque association départementale.

Mais cette proposition pour les contrats de plan vaut aussi pour les fonds européens. Pour les collectivités locales, en effet, nous avons décidé de donner la responsabilité essentielle de la répartition des fonds européens aux régions. Ce n'est pas rien.

Et d'ailleurs, je dois dire que ce n'était pas acquis d'avance et c'est l'action résolue du Président de la République qui a permis, dans

une Europe à 28, de préserver une enveloppe très importante de fonds européens. Je vous rappelle le chiffre : 24 milliards d'euros. Là encore, la mobilisation de tous est nécessaire pour faire émerger des projets éligibles et pour que ces fonds considérables viennent en plus abonder les fonds des contrats de plan de l'Etat, et c'est avec les régions que vous devrez discuter et négocier pour l'affectation de ces fonds sur les projets

2 milliards d'euros sont également libérés dans le cadre de la réforme de la Politique agricole commune au bénéfice du développement rural. La PAC que tout le monde croyait en danger, que tout le monde voyait comme la variable d'ajustement, là aussi la France a été déterminée. Elle aura des conséquences pour une plus juste répartition, en particulier en direction de l'élevage, mais elle aura aussi une conséquence pour soutenir le développement rural. Ces 2 milliards de plus viendront apporter de l'oxygène à nos territoires ruraux, ceux qui en ont le plus besoin.

Voilà, Mesdames et Messieurs les Maires, six décisions que nous avons prises sous l'autorité du Président de la République. Six décisions qui m'engagent, qui engagent le gouvernement, qui engagent l'Etat dans la voie de l'égalité des territoires et qui peuvent changer bien des choses pour la vie de nos concitoyens.

Certaines de ces décisions, vous l'avez compris, c'est important, engagent fortement le budget de l'Etat. Et vous qui gérez des budgets, parfois serrés, vous savez bien ce dont je parle. Vous savez bien que les re-créations de postes dans la police et la gendarmerie, vous savez bien que les milliers de postes pour permettre la réouverture de classes en milieu rural et en milieu urbain, et cela s'est bien passé à cette rentrée scolaire, cela a un coût. Ce n'est pas quelque chose de gratuit. Il faut donc faire des choix. Et le gouvernement, tout en conduisant une politique de réduction des déficits et de maîtrise des finances publiques, fait des choix. Chacun fait des choix. Les maires font des choix. Le gouvernement fait des choix avec le soutien du Parlement.

Nos priorités, au-delà du redressement des finances publiques, c'est le redressement de notre appareil productif et l'investissement.

C'est la réforme et la refondation de l'école.

C'est la formation professionnelle.

C'est la modernisation de l'action publique.

C'est la transition énergétique.

Tout cela demande, effectivement, de choisir. Pierre Mendès France disait : gouverner, c'est choisir. Ce n'est pas répondre à toutes les revendications parce qu'on sait que ce n'est pas possible. Alors nous avons choisi des priorités, et les résultats, vous les avez déjà sur le terrain. Et nous allons continuer.

Mesdames et Messieurs les maires, j'ai suffisamment d'expérience, comme vous et avec vous, pour être capable aussi de comprendre que vous aussi, vous faites des choix, et de respecter ces choix. Et comme je vous le dis et je vous ai parlé franchement, nous faisons des choix et nous engageons les finances de l'Etat.

Mais vous allez me dire : « Et alors, les finances locales ? ». Le Président Péligand vient d'en parler. J'y suis attentif. Je l'aborde donc franchement. Je le répète et je l'assume.

Si l'assainissement de nos comptes publics n'avait pas été engagé depuis le début de ce quinquennat, nous serions aujourd'hui à 6 % de déficit et ce n'est pas acceptable pour la France. Nous serions dans la main des marchés financiers. Nous aurions perdu notre autonomie, notre indépendance et notre souveraineté.

Cela demande donc des efforts. Eh bien, oui ! Je prends le budget 2014, et là je ne biaise pas, je vous dis la vérité. Vous pouvez la contester, c'est votre liberté, je la respecte totalement. Mais dans les 14 milliards d'économies que nous faisons pour le budget 2014, l'Etat en supporte 7,5 milliards. La sécurité sociale assumera de son côté des réductions de dépenses de 6 milliards d'euros. Et en ce qui concerne les collectivités locales, à tous les niveaux, c'est vrai, c'est 1,5 milliard avec 840 millions pour le bloc communal. Donc je ne le nie pas, c'est une réalité et je vous en explique les raisons.

Mais nous en avons discuté avec vous, Monsieur le Président, et vos représentants, et nous sommes arrivés avec eux à une conclusion : que tous les niveaux de collectivités devaient y prendre leur part, à la mesure de leur poids dans la dépense publique. C'est le vœu que vous avez défendu au Comité des finances locales et ce vœu, Monsieur le président Laignel, je vous en remercie puisque vous étiez porteur de ce message avec le Président Pélissard, nous l'avons intégralement respecté.

Mais j'en mesure les conséquences sur les budgets locaux, et précisément parce que c'est un effort important que nous avons engagé avec une négociation, nous avons essayé ensemble et le Président Pélissard m'a interrogé, de trouver des contreparties.

Et dans le « pacte de confiance et de responsabilité » dont nous avons détaillé les éléments le 16 juillet, il y a une phrase : « Les collectivités prennent leur part de la réduction des dépenses ; l'Etat s'engage à revoir ses mécanismes de péréquation, à supprimer le maximum de normes inutiles et à soutenir l'investissement local ».

C'est donc en toute responsabilité, en toute transparence que l'AMF et le gouvernement ont discuté et négocié.

Ces trois engagements, je souhaite y revenir et faire le point devant vous.

La montée en puissance de la péréquation, c'est le résultat, je dois dire, d'une discussion intense avec vos représentants. Je vais citer le président Laignel. Mais cette péréquation, souvent vous me la demandez, et ce n'est pas d'aujourd'hui. Vous l'avez demandée à d'autres gouvernements. Je crois qu'elle est indispensable si l'on veut réduire les inégalités territoriales. Le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales sera porté à 570 millions d'euros, ce qui correspond pour 2014 à une augmentation de 210 millions d'euros.

Nous avons également engagé la réforme de la fiscalité locale en lançant le processus de révision des valeurs locatives qui n'avait pas été revues depuis 1970 et dont chacun reconnaît l'iniquité pour le contribuable. Un cadre a été posé. On ne fait pas n'importe comment. Les premiers effets de la révision pour les contribuables n'interviendront pas avant l'année 2018 parce qu'il y a un énorme travail à faire.

Mais le projet de loi de finances apporte également les corrections demandées par vous-même, Monsieur le président, et d'autres associations d'élus, au profit des territoires industriels qui, après la réforme de la taxe professionnelle qui avait figé des inégalités, ont été défavorisés. Nous corrigeons cette injustice. C'était une exigence que j'avais entendue avant d'être dans mes fonctions. J'avais même contribué moi-même, j'aurais, si j'avais été maire ici au congrès, peut-être réagi dans le même sens. Nous corrigeons cette injustice et cette inégalité.

Et ce matin, comme vous avez pu le lire, j'ai annoncé une nécessaire remise à plat de notre système fiscal global, y compris le financement de la protection sociale. C'est un vaste chantier, difficile, exigeant qui doit se mener dans la transparence et la responsabilité avec tout le monde. Bien entendu, les associations d'élus y seront associées. Cela vous concerne, et vous l'avez d'ailleurs dit tout à l'heure, vous ne vouliez pas être mis devant le fait accompli de certaines dépenses. Et je le comprends.

Il faut donc que l'on lance ce dossier qui va prendre du temps mais qui est indispensable, pour arriver à une plus grande progressivité, une plus grande lisibilité, une plus grande simplicité, donc une plus grande adhésion à l'effort fiscal, et aussi une plus grande efficacité.

Le deuxième objectif que nous nous sommes fixé ensemble, c'est la simplification des normes. Je reconnais que c'est le plus gros chantier et je suis bien placé pour savoir à quel point les réglementations peuvent être mouvantes, complexes, parfois ubuesques, et vous l'avez dit. Je mesure ce qu'il en coûte aussi à notre pays en efficacité, en compétitivité et parfois provoque du découragement. Ces situations nuisent en quelque sorte à l'esprit public. Elles dégradent la crédibilité de l'Etat et des acteurs publics. Elles portent atteinte aussi à l'autorité de ceux qui l'exercent.

La norme, c'est vrai, protège. Elle n'est pas là complètement par hasard non plus mais que l'on ne compte pas sur moi pour justifier ses excès de complexité. Ma responsabilité, c'est d'être intransigeant à l'égard de nos administrations et nous sommes en contact permanent avec vous pour le suivi de ces engagements.

Ces actions, ce sont lesquelles ? D'abord, un meilleur contrôle des normes nouvelles par les élus. Un nouveau conseil national d'évaluation des normes vient d'être créé. Il examinera l'impact technique et financier de toutes les normes applicables aux collectivités territoriales. Il en va de même, par ailleurs, pour les entreprises mais je ne développerai pas ce point aujourd'hui. La loi donne à ce conseil des moyens nouveaux qui contraindront le gouvernement à être vigilant sur les décisions qu'il prend. C'est une proposition qui avait été faite, Monsieur le président, par le Sénat. Elle a abouti, le gouvernement l'a reprise à son compte, cela va devenir une réalité.

Sans attendre – cela est lent je vous l'ai dit – j'ai décidé de confier dès aujourd'hui au président de l'actuelle commission consultative d'évaluation des normes, Alain Lambert, une mission de médiateur des normes entre l'Etat et les collectivités locales. Il sera officiellement chargé du dialogue, du règlement amiable des différends entre les administrations et les élus locaux.

Et aussi sur la base des propositions qui ont été faites par Alain Lambert, mais aussi par Jean-Claude Boulard, le maire du Mans, j'ai décidé de mettre en place un gel des normes. Il est entré en vigueur en septembre. Désormais, aucune norme ne peut plus être créée si elle ne s'accompagne pas de la suppression d'une autre norme.

Bien sûr, vous allez me dire : « mais les normes existantes ? » En juillet dernier, j'ai annoncé un premier programme de simplification sur trois ans qui comprend plus de deux cents mesures. Nous avons voulu aller vite en procédant par ordonnance. Sinon, on y serait encore dans un an et demi. Trois projets de loi d'habilitation, parce qu'il faut passer par la loi, sont en cours d'adoption et leur mise en œuvre va être effective sur l'urbanisme, sur les relations avec les usagers et sur les entreprises.

Celui sur l'urbanisme et la construction, Mesdames et Messieurs les maires, vous concerne directement. La loi a été adoptée le 1^{er} juillet et les premières mesures vont entrer en vigueur. C'est le cas notamment pour tout ce qui relève du contentieux, avec notamment la lutte contre les recours malveillants, ces recours qui bloquent aujourd'hui la construction de plus de 25 000 logements dans notre pays. L'intérêt à agir sera désormais mieux encadré et surtout les auteurs de ces recours abusifs – parce que c'est parfois facile, ils s'organisent, il y a même des professionnels, des conseils – pourront être condamnés et verser des dommages et intérêts. Cela, c'est du concret, qui améliorera la mise en œuvre de vos projets.

Enfin, et c'est notre troisième engagement, nous avançons aussi sur le soutien à l'investissement local et au financement des collectivités. Cela passe d'abord par la mise en place, au niveau de la Caisse des dépôts, d'une enveloppe de 20 milliards d'euros pour les investissements à long terme. La liste des projets éligibles a encore été élargie mais je souhaite aller plus loin et j'ai bien entendu ce qui est remonté du terrain.

Pour simplifier le recours à cette enveloppe, tous les projets d'investissement nécessitant des crédits sur plus de 20 ans, et il y en a beaucoup, seront éligibles sans que les élus aient à démontrer que le projet relève d'une thématique particulière, pour diminuer ces procédures et cette bureaucratie qui vous a souvent découragés.

Je souhaite également faciliter l'accès des petites communes aux fonds d'épargne. Les fonds d'épargne sont le crédit le moins cher en France. Ce sont les fonds d'épargne gérés par la Caisse des dépôts et consignations qui sera autorisée, qui est autorisée à couvrir 100 % du besoin d'emprunt pour les prêts inférieurs à 1 million d'euros et 75 % du besoin pour les prêts entre 1 et 2 millions d'euros. Les taux proposés, je le répète, parmi les plus bas, grâce à cette décision, permettront aux communes de ne plus être contraintes de multiplier les sources de financement pour les plus petits projets.

L'enjeu, c'est aussi de diversifier l'offre de financement et de permettre aux communes de taille modeste, d'accéder au marché financier. C'est une demande que vous avez faite depuis longtemps :

la création d'une agence de financement des collectivités locales. Ça y est, elle est créée. Vous avez, avec M. le président, Gérard Colomb, maire de Lyon, Michel Destot, maire de Grenoble, et huit autres collectivités, signé l'accord constitutif qui donne naissance à l'Agence France locale, le 22 octobre dernier.

Quant au problème spécifique des emprunts structurés, lui aussi a été traité. Là encore, c'est ensemble que nous avons cherché une solution. Ce n'était pas facile. Un fonds abondé par l'Etat et les établissements bancaires sera mis en place sur une durée de quinze ans pour aider les collectivités à sortir de cet héritage si difficile, héritage dont elles sont la plupart du temps non responsables. Le texte a été voté en première lecture. Il sera donc voté avant la fin de l'année.

Et je m'engage auprès de vous, Monsieur le président de l'Association des maires de France, à vous associer précisément à la rédaction du décret d'application. Je sais que le diable se cache parfois dans les détails et vous avez eu raison de m'interpeller sur ce point.

Enfin, Monsieur le président Pélissard, vous m'avez demandé si mon gouvernement était prêt à revaloriser le taux de compensation de la TVA. J'ai donné mon accord à cette revalorisation car elle est cohérente avec l'objectif du gouvernement : encourager les économies de fonctionnement de tous les acteurs publics tout en soutenant l'investissement qui est indispensable à la croissance.

Sur tous ces sujets, le gouvernement est toujours prêt au dialogue et, vous le savez, ma porte est toujours ouverte. Je ne compte plus le nombre de réunions auxquelles vous avez participé et nous continuerons à le faire.

Mon seul objectif, c'est que les réformes progressent parce que la France en a besoin. Je le disais ce matin, l'immobilisme c'est le déclin et les maires sont sans doute en première ligne pour comprendre ce besoin des Français d'évoluer et de s'adapter sans perdre nos valeurs. C'est vrai que je connais vos difficultés. Vous les avez exprimées, vous les avez manifestées encore il y a quelques instants pour la nouvelle organisation des temps scolaires.

Je n'ignore pas les conséquences que cette réforme entraîne pour le temps périscolaire car il y a la responsabilité de l'Etat, le temps scolaire, mais il y a aussi, et ce n'est pas d'aujourd'hui, la responsabilité des maires, parfois dans le cadre d'intercommunalités, du temps périscolaire. Et je voudrais sur ce point apporter trois précisions.

Concernant le périscolaire, nous avons, avec le président Pélissard et son Bureau, travaillé en toute franchise. Et je voudrais vraiment vous remercier. Vous avez parlé d'esprit républicain tout à l'heure et, ce jour-là, lorsque nous nous sommes vus la dernière fois là-dessus, vous l'avez manifesté avec une grande hauteur de vue et je tiens, ici, devant vous, Mesdames et Messieurs les maires, à le saluer.

Vous avez accepté de participer à la recherche de solutions dans le dialogue. Vos représentants nous l'ont dit : vous avez besoin de temps, vous avez besoin de souplesse, vous avez besoin de soutien financier.

Le soutien financier concernant le périscolaire qui, je le répète, existe déjà mais qui est, de ce fait, du libre choix des communes, augmenté, le soutien financier de l'Etat est nécessaire.

Vous avez exprimé le souhait de voir le fonds d'amorçage prolongé de façon à permettre aux communes entrant dans la réforme en 2014 d'en bénéficier. Le gouvernement a entendu votre demande et le fonds sera prorogé. Quant aux communes qui en bénéficient déjà cette année, elles auraient pu craindre que cela s'arrête. Eh bien, elles vont continuer à le percevoir également pour l'année scolaire 2014-2015.

C'est un coût supplémentaire pour l'Etat mais je l'assume. Il faut ajouter 370 millions d'euros. Je l'assume.

(Sifflets)

En général, les maires ne sifflent pas, je n'ai pas l'habitude de les voir siffler, même le 11 novembre. Donc on peut parfaitement parler ensemble en se respectant.

C'est donc 370 millions supplémentaires que j'ai décidé de débloquer. Ce n'est pas rien. L'Etat va le prendre à sa charge dans le cadre de la prorogation du fonds que je viens d'annoncer.

Alors, vous allez me dire : « Et pour l'année scolaire 2014-2015 ? ». Toute loi doit faire l'objet d'une évaluation. Et là je répète qu'il s'agit du périscolaire, donc de la responsabilité des communes et pas de l'Etat. Mais je comprends les problèmes. Et donc au bout de cette période, comme toute loi doit faire l'objet d'évaluation et pour la suite, je tends la main à l'Association des maires de France pour que nous puissions trouver ensemble une solution qui permette à l'action périscolaire de se poursuivre dans les meilleures conditions. C'est l'engagement que je prends devant vous. Donc place au dialogue, Monsieur le président. Rendez-vous quand vous voulez.

La deuxième exigence, c'est la souplesse dans les taux d'encadrement, et le gouvernement a souhaité faciliter la tâche des communes en prenant un décret, effectivement, autorisant cet assouplissement à titre expérimental, dans les centres de loisirs déclarés et sur trois ans.

En plein accord avec le président Pélissard et les autorités de la branche Famille, nous avons décidé d'aller plus loin encore. Nous avons mis en place un groupe de travail. Quel est l'objectif ?

C'est celui que vous avez souhaité il y a quelques instants : de faire en sorte que toutes les activités périscolaires, celles qui existent, bénéficient des mêmes allègements de normes d'encadrement. Là encore, c'est un chantier que nous avons ouvert avec la CNAF. Je souhaite d'ailleurs qu'il s'applique dans tous les départements, parce qu'il y a parfois des disparités. Cette disparité vaut aussi pour les financements. L'Etat est le garant de l'égalité d'accès aux financements, pas seulement de l'Etat mais aussi de la CNAF sur tous les territoires de France et nous y veillerons ensemble.

J'ai dit qu'il fallait du temps pour la rentrée 2014, et Monsieur le président Pélissard a dit que certains inspecteurs d'académie, vous me l'aviez dit l'autre jour, ont été très pressants en demandant aux maires, et là je ne parle pas du périscolaire, je parle simplement du choix de la matinée, des horaires scolaires, c'est-à-dire le mercredi matin ou le samedi matin, puisque les communes avec les conseils d'école, après leur consultation, ont le choix, et ensuite le rectorat, au nom du ministère de l'Education Nationale, prend sa décision. Certains auraient voulu que dès octobre, cela soit réglé. Sur ce point précis, j'ai proposé que l'on aille jusqu'à la fin du mois de janvier. Mais pour l'élaboration des projets éducatifs, d'activités donc qui relèvent de la responsabilité des maires, ils devront être prêts, effectivement, pour la rentrée 2014 avec les soutiens financiers et normatifs que je viens d'évoquer. Mais là, je vous laisse le temps nécessaire. La date du 31 janvier ne les concerne pas. C'est votre affaire, c'est votre responsabilité. Là encore, je le répète : je fais confiance aux maires. Je sais qu'ils sauront faire pour trouver la bonne solution, du temps et beaucoup de souplesse. Il n'y a pas un modèle unique !

La seule chose que je demande, et je le demande aux recteurs, je le demande aux inspecteurs d'académie, je le demande aux inspecteurs de circonscription, je le demande aux préfets, je le demande aux sous-préfets, je le demande avec toutes les équipes de l'Etat, c'est de se mettre au service des maires et de les aider. Dans les départements où cela a été fait, j'en ai visité pas mal, et des départements parfois très ruraux, où ce travail a été fait amont, chacun s'est mis autour de la table avec l'objectif de réussir et cela a marché. Vous avez entendu des témoignages.

Et là où cela ne s'est pas suffisamment fait, et je prends la part du manque d'engagement, parfois, sur le terrain des services de l'Etat, j'ai demandé qu'on fasse le maximum, non pas pour vous montrer du doigt ou pour dénoncer, mais pour vous aider et réussir ensemble au service d'une bonne rentrée scolaire, c'est-à-dire au service de la jeunesse de France.

Monsieur le président, vous avez pointé une situation que j'avais moi-même relevée, la situation des maternelles.

Il faut distinguer le primaire et les maternelles. Il n'y a pas nécessité d'aménager des activités périscolaires aussi importantes. Il faut laisser l'enfant se reposer. Ce n'est pas le même âge entre la petite, la moyenne et la grande section.

Mais je vous fais confiance. Le ministre de l'Education Nationale a envoyé des instructions. Et pour ceux qui le souhaitent, je lui ai demandé, il sera présent jeudi, pour l'atelier que vous organisez sur des choses concrètes sur le rythme scolaire et l'aménagement des temps périscolaires. Je souhaite que ce soit le dialogue le plus sincère possible avec à la fois les critiques, avec à la fois les propositions mais aussi avec la confrontation des expériences.

Mesdames et Messieurs les maires, je voudrais vous dire une chose. Ce qui a motivé cette réforme qui soulève des critiques, des passions parfois, ce ne sont pas les activités périscolaires ; c'est le temps scolaire. Souvenez vous que, jusqu'en 2008, le temps scolaire par semaine c'était quatre jours et demi et que, sans aucune concertation, on est passé à quatre jours. A l'époque, tout le monde a critiqué cette décision unilatérale qui n'a pas été sans conséquence mais qui n'a pas été sans conséquence d'abord pour les enfants et les conditions d'apprentissage des fondamentaux.

J'étais dans une classe de CP l'autre jour, à Cluny. J'ai discuté avec l'institutrice qui me disait que c'est le matin que les enfants ont une plus grande capacité d'assimilation. Là, on parlait des cours, on parlait de l'école, on parlait de la réussite des enfants.

Moi, ce que je vous invite à faire, mesdames, messieurs les maires, ce que je voudrais, au-delà des problèmes que vous rencontrez dans le cadre de vos compétences et que je comprends, à la fois par expérience et par écoute, et que je veux aider à solutionner avec vous, c'est vous faire partager une ambition qui est celle de la refondation de l'école. Et les rythmes d'apprentissage de l'enfant, lire, écrire compter, c'est l'école primaire, c'est là que le gouvernement met le paquet en priorité, justement pour lutter contre l'échec des enfants à l'école. 20 % d'enfants échouent, 150.000 par an, c'est un gâchis national.

Eh bien, je sais que les maires qui sont tous des républicains, veulent la réussite des enfants de France et c'est ce que les parents leur demandent. Je sais que vous allez nous y aider et, à l'avance, je vous en remercie au nom de la France.

Monsieur le président, vous avez fait beaucoup de propositions. Je ne les ai pas toutes reprises mais il y en a une que je voudrais juste souligner. C'est votre proposition de communes nouvelles. Vous avez proposé de mettre en place un cadre incitatif renforcé pour toutes les communes qui voudraient se réunir. C'est votre proposition. Le gouvernement soutient votre initiative comme il soutiendra toutes les initiatives qui viennent des maires. Quand l'Association des maires de France, à laquelle adhèrent quasiment tous les maires même s'ils adhèrent à d'autres associations, fait des propositions, ce ne sont pas des propositions technocratiques. Elles ne viennent pas d'un bureau en haut. Elles viennent du terrain et elles sont porteuses de sens et d'efficacité.

Je voudrais donc terminer par quelques mots, Mesdames et Messieurs les maires, en m'adressant à vous et à chacun d'entre vous personnellement.

Dans quelques mois, certains d'entre vous ont décidé de ne pas se représenter, parfois après de longs mandats. À tous et à toutes, à chacune et chacun d'entre vous, quel que soit le choix qui motive cette décision, je voudrais dire le respect que la France vous doit, que l'Etat vous doit pour l'énergie que vous donnez chaque jour au service de l'intérêt général.

Mon cher Bertrand Delanoë, ce n'est pas sans émotion que je te vois quitter cette fonction puisque, chaque année, tu nous as accueillis depuis treize ans. Je sais aussi quelle est ta passion. Nous parlons souvent de la fonction de maire, mais je pourrais en parler aussi avec d'autres maires. J'en connais beaucoup dans cette salle.

On est maire pour servir. D'abord, avant tout. Et ce que vous avez fait, c'est pour vous, je crois que vous pouvez le dire, une fierté légitime.

Votre commune a beaucoup changé. Souvent changé.

Vous avez été le lien, parfois en première ligne, dans les crises. Des crises de toute nature. Des crises qui peuvent toucher des familles individuellement. Des drames mais aussi des crises sociales, des crises environnementales, face à des violences.

Mais vous avez toujours gardé le sang-froid dans la tempête parce que vous saviez intimement que vous étiez le recours et que souvent, lorsqu'on ne sait plus à qui s'adresser, c'est vers le maire qu'on se retourne.

Et vous le savez bien, dans les plus petites communes, le maire participe à la fois aux fêtes, aux mariages, aux sépultures – c'est plus dur dans les plus grandes. Mais parce qu'il est le lien, parce qu'il est celui à qui on se confie, et cela m'est arrivé souvent qu'on se confie à moi, non pas pour des secrets de famille, mais pour des confidences, pour des souffrances, mais aussi, et je le dis, parce que les maires sont des fédérateurs d'énergies, des fédérateurs de projets, des fédérateurs de rassemblements, ils sont indispensables au renouveau et au redressement de la France.

Donc c'est à vous, Mesdames et Messieurs les maires, que je rends hommage. Et je voudrais vous citer une phrase qui m'a beaucoup touché et beaucoup ému dans un des Congrès des maires de France auquel j'avais participé il y a quelques années, c'était en 1994. Il y avait là à la tribune le Président de la République François Mitterrand qui était venu saluer les maires. Il y avait à ses côtés le maire de Paris, Jacques Chirac, qui allait le remplacer comme Président de la République.

Et François Mitterrand, fatigué, malade, a trouvé les mots, a trouvé l'énergie, a trouvé la sensibilité pour parler aux maires de son expérience de maire qu'il a été si longtemps, à Château-Chinon.

Et il avait dit une chose que je crois que chacun peut partager et ressentir : « quand on est maire, il faut aimer les gens ». Eh bien, Mesdames et Messieurs, je sais que vous aimez les gens, et aimer les gens, c'est aimer la France !

Vive la République ! Vive la France !

Merci.